
LES MONUMENTS D'ART ET D'HISTOIRE DU CANTON DE GENÈVE

TOME III

GENÈVE, VILLE FORTE

PAR

MATTHIEU DE LA CORBIÈRE (DIRECTION)

ISABELLE BRUNIER

BÉNÉDICT FROMMEL

DAVID RIPOLL

NICOLAS SCHÄTTI

ANASTAZJA WINIGER-LABUDA

AVEC LA CONTRIBUTION DE

MICHEL MEYER

ICONOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE PAR ANNE-MARIE VIACCOZ-DE NOYERS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE L'ART EN SUISSE SHAS, BERNE

2010

de dons de pierres de la part des comtes puis ducs de Savoie, notamment pour mener à bien la fortification du bourg de Saint-Gervais¹¹⁶.

L'évêque François de Metz (1426-1444) pallia partiellement l'absence de ressources propres à la ville, en suscitant vers 1430-1431 la création d'une « carronerie » à l'est du bourg de Saint-Gervais au bord du lac¹¹⁷. Elle fut donnée peu après aux syndics qui l'abergèrent à des artisans « carroniers », moyennant le versement de 3500, puis 2000 et enfin 2500 briques par an¹¹⁸ (fig. 102). Hormis cette exploitation, quatre tuileries proches de la cité furent sans doute particulièrement sollicitées par Genève : celle de Saint-Gervais, établie sur la route conduisant à Aïre, attestée dès 1329¹¹⁹, celles de Carouge et de Lancy, mentionnées vers 1340¹²⁰, et celle de Sierne, évoquée en 1387¹²¹.

La Communauté construisit en 1375-1377 deux fours à chaux, dont un situé à la sortie de la porte Saint-Christophe qui fut vraisemblablement abandonné dès le début du siècle suivant¹²². La production de ces deux installations se révélant par ailleurs insuffisante, les syndics s'approvisionnèrent à la fin du XIV^e siècle aux « rafours » de la Bâtie-Dardel (France, Haute-Savoie, commune d'Arthaz-Pont-Notre-Dame), de Gaillard-Etrembières (France, Haute-Savoie), Lancy, Mornex (France, Haute-Savoie, commune de Monnetier-Mornex), Peissy (commune de Satigny), Versoix, Veyrier et Villars (commune d'Hermance?)¹²³.

Le bois destiné aux œuvres publiques de la ville fut acquis auprès de négociants de la cité ou auprès des bûcherons des forêts gessiennes et de la côte vaudoise¹²⁴. Ainsi, dans les années 1370-1380, du bois put être acheté dans le Jura et de là charrié jusqu'à Nyon (VD) et au Vengeron (commune de Pregny-Chambésy) où des bateaux les prirent en charge¹²⁵. Enfin, les autorités procédèrent assez rarement à l'achat de fer brut¹²⁶, se procurant plutôt les pièces finies auprès des artisans serruriers de la cité.

Ces matériaux étaient parfois stockés en prévision de travaux. Au XV^e siècle, par exemple, des pierres furent entreposées auprès ou dans la porte d'Yvoire, dans la Cour de Saint-Pierre et dans le port de Longemalle¹²⁷, du bois dans celui-ci et ceux du Molard et de la Fusterie¹²⁸, et des briques dans le Cancel des Juifs (actuelle place du Grand-Mézel)¹²⁹.

Matthieu de la Corbière

LES RÉSIDENCES ÉPISCOPALES FORTIFIÉES

L'ÉVÊCHÉ

Aperçu (fig. 103). Localisation : emplacement de l'actuelle terrasse Agrippa-d'Aubigné; x = 500473; y = 117472. – Construction probable dans la première moitié du XI^e siècle. – Première attestation vers 1090-1091. – Fortification et agrandissement à l'est vers 1227 par l'évêque Aymon de Grandson. – Reconstruction après 1334. – Agrandissement au sud peu avant 1405. – Reconstruction vers 1418-1426 par les évêques Jean de Rochetaillée et Jean de Brogny. – Reconstruction de 1444 à 1445 par le pape Félix V; ETIENNE MICHAUD, maître d'œuvre. – Prise de possession par la Commune en février 1534. – Prison unique de la Commune à partir de novembre 1535. – Adjonction au nord d'une salle d'interrogatoire en 1624. – Rénovation en 1767; JEAN-MICHEL BILLON, architecte. – Agrandissement au sud-est en 1834. – Promulgation de la loi ordonnant la reconstruction de la prison de l'Evêché en mai 1840. – Destruction de septembre à décembre 1840.



Figure 103
Plan de situation du palais épiscopal (IMAHGe). – Texte
p. 124.

Introduction

Le palais épiscopal de Genève constituait au Moyen Âge l'une des trois forteresses de la ville et, avec le château dit de Genève, la plus ancienne demeure fortifiée de la cité. Les autres ouvrages défensifs indépendants de l'enceinte urbaine à cette époque sont attestés, ou ont été construits, à partir de la fin du XII^e siècle et surtout au cours du siècle suivant. Edifiée au XI^e siècle, la résidence des évêques fut aménagée en prison à la Réforme (fig. 104), puis fut entièrement rasée en 1840 et remplacée l'année suivante par une nouvelle maison d'arrêt à laquelle se substitua, en 1940, une promenade.

La terrasse Agrippa-d'Aubigné donne une image faussée de l'espace occupé par l'évêché jusqu'en 1840 (fig. 105). Elle est un peu plus vaste que l'ancienne plate-forme¹ et s'élève à 2,50 m en dessous du socle de la demeure épiscopale². La promenade actuelle résulte en effet du comblement des sous-sols de la prison construite en 1841, si bien que ne doit subsister, sur son flanc occidental, qu'une infime partie des fondations de la résidence des évêques. En fin de compte, seule l'orientation nord-est/sud-ouest de la parcelle rappelle l'occupation médiévale du site.

Historique

Période épiscopale. Avant son établissement à l'emplacement de la terrasse Agrippa-d'Aubigné, l'évêché s'élevait probablement à l'est de l'ensemble culturel du Haut Moyen Âge, c'est-à-dire sous la tour sud de l'actuelle cathédrale Saint-Pierre. Des fouilles ont en effet révélé la présence d'un prestigieux bâtiment résidentiel, daté du V^e siècle, inscrit le long d'une ruelle parallèle à l'enceinte réduite de la haute-ville, suivant un axe nord-est/sud-ouest. L'édifice, atteignant environ 17 m de longueur pour 9 m de largeur et se dressant vraisemblablement sur deux niveaux, semble avoir comporté au rez-de-chaussée une vaste salle de réception chauffée par hypocauste. Il paraît avoir disposé d'une annexe au nord-est et peut-être, à l'emplacement du temple de l'Auditoire, d'une chapelle réservée à l'usage privé de l'évêque³.

Bien que la nouvelle maison du prélat (*domus episcopi*) ne soit attestée qu'à partir de 1090-1091 seulement⁴, elle fut probablement construite dans la première moitié du XI^e siècle au nord-est de la cathédrale. En effet, le déplacement de l'évêché en ce



Figure 104

« Vue de la ville de Genève du côté du Septentrion », détail, ROBERT GARDELLE, 1730 (BGE). Si l'artiste a réduit exagérément le gabarit des édifices placés au nord, il a en revanche bien rendu compte de l'importance du bâtiment principal de l'évêché, du corps de logis secondaire, de la galerie et de la tour sud. – Texte p. 125.

lieu doit sans doute être rattaché à la réorganisation du groupe épiscopal qui consista, au tournant des X^e-XI^e siècles, dans l'agrandissement du sanctuaire carolingien principal au détriment des lieux de culte paléochrétiens latéraux⁵. L'élévation d'un chevet et d'une crypte grandioses, à l'est de cette église, provoqua la destruction de la résidence épiscopale primitive et dut motiver la construction d'une nouvelle demeure en une position isolée et défensive. Sa fondation doit en outre correspondre à l'émergence de la puissance politique des évêques de Genève, peu avant 1030, qui paraissent avoir reçu, du dernier roi de Bourgogne ou plutôt de l'empereur, un certain nombre de droits régaliens dans la cité et le diocèse⁶. L'édification de l'évêché fut-elle concomitante ou bien résulta-t-elle de cette affirmation politique?

Au Moyen Âge, la résidence ordinaire des évêques faisait également office de siège de l'administration épiscopale. Les prélats y présidaient leur cour de justice, y tenaient leur prison et y convoquaient habituellement le synode diocésain⁷. Enfin, à partir du milieu du XV^e siècle, le palais devint, avec le couvent des Franciscains de Rive et celui des Dominicains de Palais, un lieu de séjour régulier des ducs de Savoie et de leur famille⁸.

La construction de la cathédrale actuelle, commencée à la fin du XII^e siècle, ainsi que le contexte politique et militaire marquèrent sans doute une première étape dans le développement de la résidence des évêques. En effet, habituellement qualifié de « maison épiscopale » (*domus episcopi*⁹; *domus*

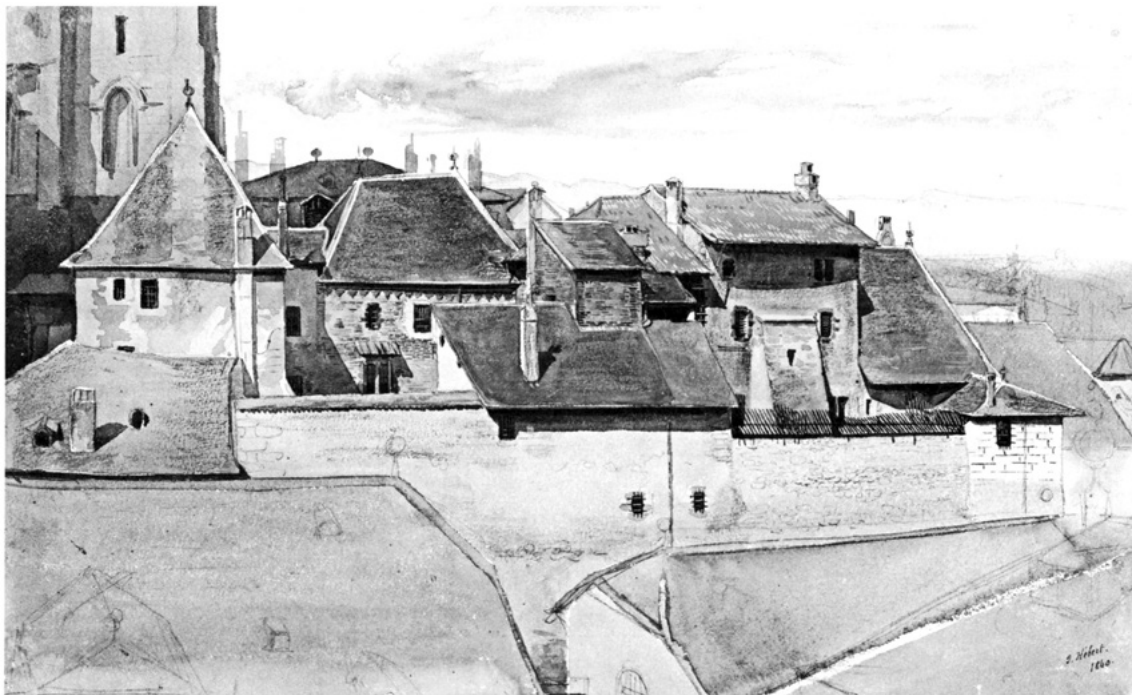


Figure 105

«L'ancien évêché à Genève, 1840», JULES HÉBERT (MAH). Le degré de détail apporté à cette représentation constitue une précieuse mine de renseignements. On parvient ainsi à distinguer clairement certains ouvrages en brique: corps de logis secondaire et cage d'escalier. – Texte pp. 125 et 131.

*episcopalis*¹⁰), le bâtiment apparaît également désigné par le terme «château» (*castrum episcopi*) dès 1227¹¹ et par celui de «forteresse» (*castrum et fortalitium*) au milieu du siècle suivant¹².

L'évêque Arducus de Faucigny (1135-1185) ou son successeur Nantelme (1185-1205) lancèrent le chantier de construction de la cathédrale vers 1180; les travaux se prolongèrent jusqu'aux années 1240-1250¹³. Tout en achevant l'œuvre de ses prédécesseurs, Aymon de Grandson (1215-1260) semble avoir procédé à la restructuration de l'enceinte urbaine à l'arrière du lieu de culte dans les dix premières années de son épiscopat¹⁴. On doit probablement lui attribuer aussi la fortification de l'évêché. Cette campagne serait ainsi contemporaine de la restauration des murs de Genève et de la construction de cinq châteaux épiscopaux dans la ville et les domaines ruraux des prélats¹⁵. Mais, plus que son caractère défensif, on préférerait souligner au XIV^e siècle l'aspect résidentiel et fonctionnel de l'évêché qui était le plus souvent qualifié de «maison épiscopale» (*curia seu domus domini*

*episcopi*¹⁶; *hospitium domini*¹⁷; *domus habitationis episcopi*¹⁸; *domus episcopalis*¹⁹).

L'évêché dut subir plusieurs assauts au cours du conflit delphino-savoyard. Il fut ainsi probablement atteint lors des combats qui éclatèrent autour de la cathédrale à l'automne 1289, puis au mois d'août 1291 et peut-être, une nouvelle fois, au cours de l'attaque menée contre la ville en juin 1307²⁰. L'agression la plus grave fut perpétrée le 20 juillet 1355. À la tête d'une trentaine de cavaliers et de piétons armés, la famille Tavel, adhérente du parti savoyard, pénétra dans le quartier capitulaire, soumit l'évêché à un bombardement de pierres et à des tirs d'arcs ou d'arbalètes, força la porte de son enceinte et blessa plusieurs familiers de l'évêque Alamand de Saint-Jeoire (1342-1366). Ne parvenant pas à entrer dans le logis, la troupe se retira, non sans être excommuniée²¹.

Néanmoins, davantage que la guerre, plusieurs incendies accidentels durent gravement endommager la demeure épiscopale. Elle fut ainsi touchée lorsque les flammes ravagèrent la ville le 4

septembre 1334²² et peut-être atteinte au cours de l'incendie de la cathédrale survenu le 18 avril 1349²³. Il est ainsi probable que l'évêché bénéficia d'importantes rénovations au cours du XIV^e siècle, malheureusement non documentées.

La résidence fit l'objet d'une nouvelle campagne de travaux dans le premier quart du XV^e siècle, ainsi que le prouvent plusieurs mentions évoquant en 1425 la « maison neuve épiscopale » (*domus nova episcopalis*²⁴) et attestant, de 1423 à 1430, l'existence d'une nouvelle tour²⁵. Ce chantier peut être attribué aux évêques Jean de Rochetaillée (1418-1422) et Jean de Brogny (1423-1426), ces prélats ayant fait sceller leurs armoiries sur les bâtiments, le premier sur la façade occidentale de la tour sud (fig. 106) et le second au-dessus de la porte d'entrée du logis principal de l'évêché²⁶. Ce dernier dut cependant être une nouvelle fois la proie des flammes au cours de l'incendie accidentel qui toucha la cathédrale et la ville le 21 avril 1430²⁷.

Le pape Félix V (1439-1449), administrateur de l'évêché de Genève (1444-1451), consacra les deux premières années de son ministère genevois à la transformation de sa résidence. L'important chantier valut au bâtiment d'être qualifié de « palais épiscopal » (*palatium*²⁸; *domus palatii*²⁹; *palatium episcopalis*³⁰) dès 1444 et de « palais neuf » deux ans plus tard³¹. Les travaux furent dirigés par le maître d'œuvre ETIENNE MICHAUD (*magister operum palatii*³²) et confiés à quatre charpentiers et sept maçons, dont FRANÇOIS CIRGAT et le « maçon-carronnier » PIERRE MASCROT³³. La présence de Cirgat, probablement originaire de Genève ou de sa région, et de Mascrot, venu d'Aglié en Canavais (Italie, rég. Piémont), révèle bien la qualité de l'entreprise, ces deux personnages étant connus pour leurs prestigieuses réalisations tant à Genève que dans le bassin lémanique et en Savoie³⁴.

Après cette campagne, hormis les travaux d'entretien réguliers portant sur les toitures, les cheminées et les ferrures des portes et fenêtres, le palais épiscopal bénéficia de rénovations et de quelques aménagements mineurs jusqu'aux événements de la Réforme³⁵.

Période moderne. Fuyant les troubles politiques et religieux qui déchiraient la cité, l'évêque Pierre de La Baume (1522-1543) quitta définitivement Genève au mois de juillet 1533, puis transféra en août 1534 l'officialité à Gex (France, Ain)³⁶. La

Commune paraît s'être emparée du palais dès le 3 février de cette dernière année, à la faveur d'intrigues avortées qui avaient été fomentées par le procureur et le secrétaire épiscopaux³⁷. Elle y tint dès lors fréquemment ses assemblées, jusqu'à la fin août 1535, et s'octroya l'usage des prisons (*aedes episcopales*)³⁸. Le Conseil décida de maintenir cet emploi après avoir constaté, en novembre 1535, la nécessité de n'entretenir qu'un seul lieu d'incarcération dans la ville³⁹. Cette fonction prédomina jusqu'à la démolition des bâtiments en 1840, mais certaines parties des édifices furent consacrées, occasionnellement ou de manière permanente, à des activités secondaires. Dans la seconde moitié du XVI^e siècle et au début du suivant, la Commune utilisa la « grande tour », auprès des Degrés-de-Poule, et la cave située sous la « chambre de la question », au nord-est du bâtiment principal, comme dépôts de munitions⁴⁰. En outre, après avoir tergiversé en août et décembre 1584, le Conseil convint en février 1586 d'employer deux salles du corps de logis principal



Figure 106
Pierre sculptée aux armes de l'évêque Jean de Rochetaillée (1418-1422), prélevée en 1840 dans la façade occidentale de la tour sud; molasse; hauteur: 0,65 m, largeur: 0,50 m, épaisseur: 0,23 m (MAH). – Texte p. 127.

comme greniers à blé⁴¹. Les geôliers tinrent ensuite une taverne dans les lieux dont la fréquentation fut interdite en 1624 et 1626 aux écoliers et autres « fils de famille », suite aux plaintes du Consistoire⁴². Enfin, par arrêt du 27 mai 1646, l'Hôpital général fut autorisé à entretenir dans les locaux douze métiers à tisser la passenterie de soie⁴³.

La prison de l'évêché et l'office de geôlier furent régulièrement affermés à partir du mois de mai 1537, à charge pour le bénéficiaire de maintenir en état les toitures, le gros œuvre incombant aux autorités communales⁴⁴. Le Conseil chargea ainsi les maçons PIERRE CALABRI et JACQUES MESSIEZ de réparer les bâtiments, de février à septembre 1542⁴⁵. Si l'ancien évêché fut donc constamment entretenu⁴⁶, on constata néanmoins son mauvais état général, et en particulier celui de la tour nord, dite de la « Carterie » ou « Cartelière », et du mur de soutènement

oriental⁴⁷. La Commune décida par conséquent, le 20 décembre 1568, de vendre l'ancien palais épiscopal par lots, puis, se ravissant le 7 janvier suivant, de le céder tout entier en abbergement⁴⁸. Si ce projet ne put probablement pas aboutir, les autorités se résolurent à rénover les édifices, notamment le mur de clôture oriental, mais à moindre frais⁴⁹. Puis, on abergea, en avril 1624, la « chambre de la question » et la cave située au-dessous de celle-ci, situées à l'extrémité nord-est du corps de logis principal de la prison⁵⁰. En contrepartie, le bénéficiaire fut tenu de financer la construction d'une nouvelle salle d'interrogatoire à l'ouest de l'ancienne⁵¹.

La prison ne subit aucune transformation majeure jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, tout en faisant l'objet d'un entretien régulier⁵². Elle bénéficia de quelques remaniements. On délibéra par exemple en 1689 sur la possibilité d'autoriser le geôlier à

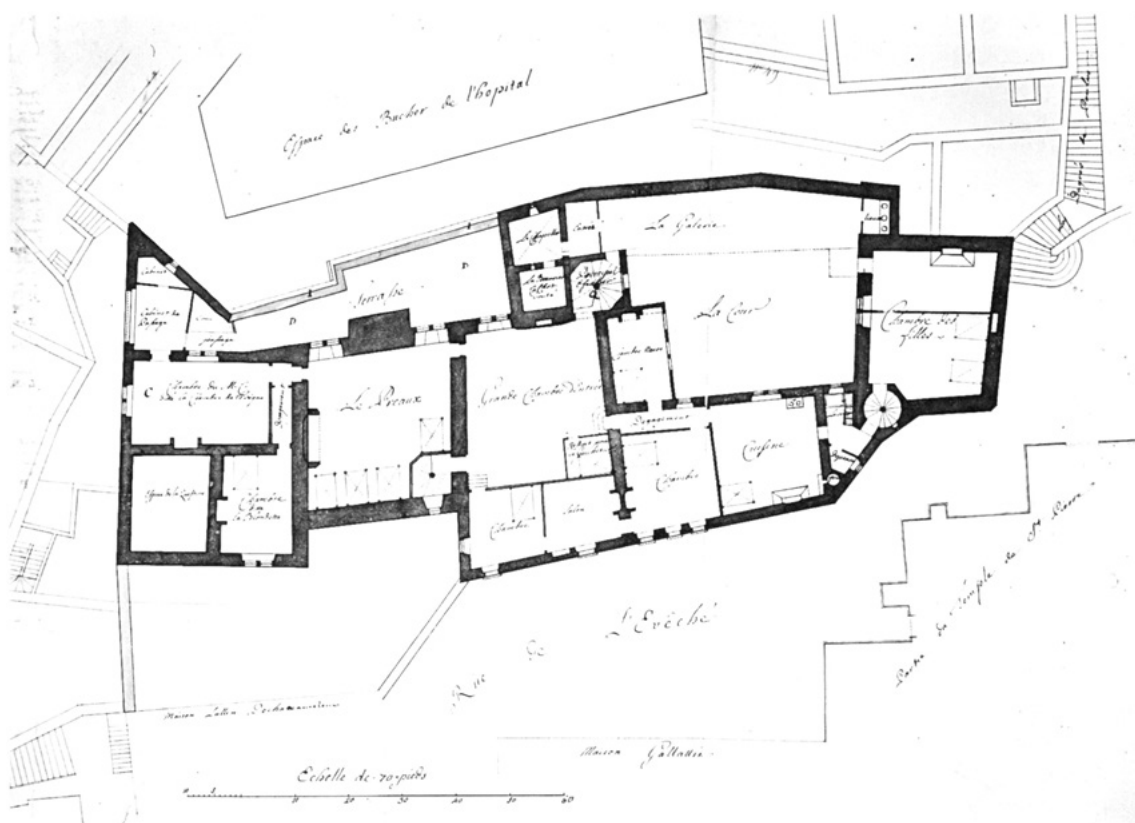


Figure 107

« Plan du premier et grand étage des prisons », JEAN-MICHEL BILLON, 1764 (AEG). Ce plan permet notamment de constater que les bâtiments ont été peu modifiés depuis la fin du Moyen Âge. On relève en particulier la présence de « la chapelle », de « la galerie » et de « la chambre de l'évêque ». – Texte p. 129.

agrandir l'une des pièces qui lui étaient affectées comme logement⁵³. En outre, on subdivisa en 1711, au moyen de parois en plâtre (*grea*), la «grande salle» et l'espace placé au-dessus de celle-ci⁵⁴. Enfin, hormis l'aménagement et la réfection de cachots, on envisagea seulement, en juin 1767, d'établir une fontaine⁵⁵ et, en décembre 1783, de bâtir un corps de garde⁵⁶.

En revanche, le mur de soutènement oriental constituait au moins depuis le milieu du XVI^e siècle une source d'inquiétude récurrente. Afin de parer à un risque d'effondrement, il avait été plusieurs fois réparé de 1551 à 1705⁵⁷. En dépit de ces travaux, on déplora en août 1728 la faiblesse de la structure et on convint alors de l'alléger en abaissant la hauteur de la galerie qu'elle supportait⁵⁸. Cette mesure se révéla insuffisante. En effet, si l'on profita en 1752 de la reconstruction du magasin à bois de l'Hôpital général, placé en contrebas de la prison, pour rénover le mur de terrasse de l'ancien évêché⁵⁹, on constata à nouveau, en 1760, la ruine imminente de l'ouvrage⁶⁰.

L'architecte JEAN-MICHEL BILLON fut chargé d'examiner l'état général des bâtiments de la prison et de proposer une série de travaux. Dans son rapport, rendu en octobre 1764 et illustré par des plans

dressés au mois de juillet (fig. 107), Billon préconisa le renforcement des fondations des édifices⁶¹. Cet avis ne fut pas suivi, mais la dégradation avancée du mur de soutènement oriental conduisit tout de même les autorités à prendre des mesures radicales. Sur rapport et devis présentés en septembre 1766 par Billon, on admit en effet, au mois de juin de l'année suivante, la construction d'un puissant «contre-mur» le long de la structure défectueuse⁶². Cette solution n'étant pas encore satisfaisante, le mur de soutènement et son renfort furent en fin de compte abattus, sans doute en 1778, et remplacés, tout le long de la façade orientale des édifices, par un ouvrage d'une portée de 43 m et de 1,50 m d'épaisseur⁶³.

Période contemporaine. On avait pris conscience dès 1783 que l'ancien palais épiscopal ne présentait pas toutes les garanties sanitaires indispensables au séjour des détenus⁶⁴. Au constat d'insalubrité s'ajoutèrent, sous l'occupation française, des difficultés financières qui empêchaient non seulement la réhabilitation des locaux, mais aussi leur entretien courant. On aménagea certes une infirmerie et l'on procéda à quelques travaux, mais la surpopulation carcérale et la promiscuité qui régnaient alors dans le vieil évêché firent craindre que la prison

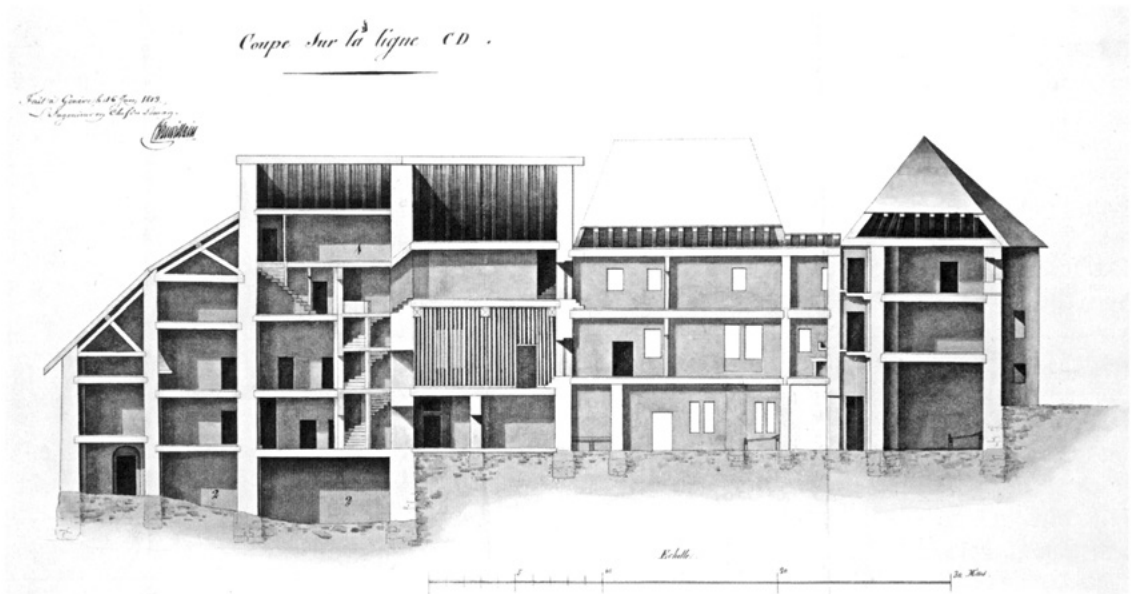


Figure 108

«Département du Léman. Prisons de Genève. Coupe sur la ligne CD», C. BLANVILLAIN, 1813 (AEG). Cette coupe permet d'observer en particulier le socle irrégulier de la prison de l'Évêché; trois niveaux sont perceptibles à partir de la rue de l'Évêché. Ces différents paliers témoignent sans doute de la pente primitive de la colline. – Texte p. 130.

ne devint : « le foyer de maladies contagieuses qui étendraient leurs ravages au-delà des murs ». Déssemparées et résignées, les autorités municipales lancèrent, en 1811, un appel à la charité publique afin de prendre des mesures d'hygiène indispensables⁶⁵. Puis, l'ingénieur français C. BLANVILLAIN établit en 1813 un projet de rénovation de la prison prévoyant une partition des locaux en fonction de la gravité des peines (fig. 108)⁶⁶. Ce projet ne put sans doute pas être appliqué ; qui plus est, prétextant une diminution du nombre de prisonniers, on supprima l'infirmerie en 1814⁶⁷.

Le Conseil d'Etat du nouveau canton suisse reprit le dossier, organisant en mars 1820 un concours soit pour réhabiliter et transformer l'ancien palais épiscopal, soit pour imaginer sa substitution par une « maison de force pénitentiaire »⁶⁸. On fit toutefois observer l'année suivante que le projet de rénovation serait considérablement dispendieux et que l'Etat devait en fait se doter de deux lieux de détention⁶⁹. On décida finalement en 1825 d'opter pour la construction d'une prison au pied de la ville⁷⁰, au bord du Rhône, cette mesure condamnant à terme le vieil évêché. Le bâtiment ne cessait d'ailleurs de se dégrader, son mur nord présentant en particulier d'inquiétantes lézardes⁷¹ et le système d'évacuation des eaux usées étant caduc⁷². Un des corps de logis dut même être condamné et étayé⁷³, son abandon nécessitant sans doute son remplacement par l'achat en 1834 d'une petite annexe de l'Hôpital général⁷⁴.

Le projet d'une reconstruction complète de l'ancienne prison fut relancé en décembre 1835 par le Conseil d'Etat⁷⁵, mais, un an plus tard, le dossier fut à nouveau ajourné, la commission chargée de son examen estimant notamment indispensable l'agrandissement de la parcelle de l'évêché afin d'y construire de plus amples locaux carcéraux⁷⁶. Réagissant aux critiques, dont celles du docteur Louis-André Gosse publiées en 1837⁷⁷, le Conseil d'Etat dut ouvrir en février 1839 un nouveau concours pour envisager la reconstruction des bâtiments sur un espace plus vaste⁷⁸. Après plusieurs examens, le projet de loi fut enfin adopté le 11 mai 1840 et le terrain contigu à l'est à la terrasse de l'évêché acheté le 31 août⁷⁹. Les prisonniers furent évacués dans la nuit du 20 au 21 août de la même année, laissant place aux démolisseurs qui œuvrèrent du 28 septembre au 15 décembre⁸⁰.

Dès le printemps 1839, la Société d'histoire et d'archéologie de Genève avait pris l'initiative

d'examiner l'ancien palais épiscopal. Elle présenta en outre en janvier 1840 à la Chambre des travaux publics une requête visant à constituer une « commission des fouilles » chargée de suivre les travaux de démolition. Celle-ci procéda aux observations, livrant de précieuses informations sur l'architecture et l'aménagement des bâtiments et mettant au jour un abondant mobilier archéologique (fig. 109 et 110). En dépit de nombreux vols, une quinzaine de pierres sculptées, surtout romaines et médiévales, ainsi que des pièces de monnaie furent collectées⁸¹.

Description et évolution

Situation et disposition générale. L'évêché fut construit au nord-est de la cathédrale à près de 400 m d'altitude sur une terrasse atteignant une superficie totale d'environ 1215 m². Il dominait d'une vingtaine de mètres l'actuel temple de la Madeleine (ancienne église Sainte-Marie-Madeleine) et son quartier, et d'une dizaine l'actuelle rue de la Fontaine (ancienne rue du Boule).

Le bâtiment s'inscrivait dans l'angle nord-est de l'enceinte du quartier capitulaire, le long d'une voie étroite contournant le chevet de la cathédrale (fig. 59). Au sud, il confinait à une maison canoniale. Celle-ci disposait d'une poterne donnant sur un long escalier (actuel passage des Degrés-de-Poule) qui rejoignait la rue de la Fontaine⁸². Cette habitation fut acquise avant 1405 aux fins d'agrandir

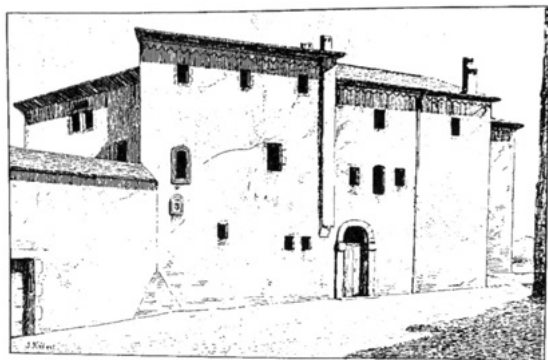


Figure 109
« Vue de l'Evêché, prise depuis la rue du même nom », JULES HÉBERT, 1840 (BGE-CIG). La corniche en brique à simple rangée de dents de scie atteste des travaux exécutés de 1444 à 1445. La pierre armoriée encadrée entre les deux portes de la prison, dont on constata la mutilation en 1840, devait probablement représenter les armes du pape Félix V. – Texte pp. 130 et 131.

la demeure de l'évêque⁸³. Au nord-ouest, deux maisons de chanoines, réunies en 1606, séparaient la résidence épiscopale de la «porte Punaise», poterne s'ouvrant sur la rue des Barrières⁸⁴ (fig. 150-153). Enfin, à l'ouest, l'évêché faisait face à la cathédrale et à la sacristie et, au sud, aux habitations du matriculaire et de l'official⁸⁵.

A l'extérieur du quartier capitulaire, des jardins en terrasse s'étagaient entre le mur oriental du palais épiscopal et la rue de la Fontaine. Ces terrains furent achetés à Bernard d'Allinges, marquis de Coudrée, en août 1554 et en décembre 1609, afin d'établir les dépendances de l'Hôpital général («Petit hôpital», granges, remise et bûcher)⁸⁶. Au nord, la résidence des évêques côtoyait une ruelle étroite, dénommée «passage du Muret», reliant la rue de la Fontaine à une rampe d'accès au quartier canonial (rue des Barrières)⁸⁷.

La juxtaposition de bâtiments aux gabarits fort différents et l'enchevêtrement des toitures, bien visibles sur les vues dressées en 1840 par JULES HÉBERT (fig. 105, 109 et 110), montrent la complexité de l'ensemble épiscopal et témoignent des remaniements qu'il dut subir au cours de ses huit cents ans d'existence. Au moment de leur destruction, les ouvrages présentaient la disposition suivante: le corps de logis central, noyau primitif et axe de développement de l'évêché orienté nord-est/sud-ouest, était flanqué à l'est d'un contrefort évidé, d'une petite annexe et d'une cage d'escalier. Au nord, l'édifice principal était prolongé par deux tours, un cabinet de plan triangulaire et une annexe créée en 1624, s'ouvrant sur une petite cour qualifiée de «basse cour» en 1687⁸⁸, de jardin en 1764⁸⁹ et de «cour des femmes» en 1840⁹⁰. Au sud, trois édifices bordaient une cour intérieure («haute cour»⁹¹) coupée en son milieu par un mur: un corps de logis secondaire, une tour et une petite annexe adossée à cette dernière. Enfin, une cour étroite longeait la façade orientale du bâtiment principal.

Les bâtiments médiévaux. Faute de moyens et de volonté politique, les autorités laïques modifièrent très peu la substance et l'organisation de l'ancien palais épiscopal. L'inertie fut telle que des décors religieux antérieurs à la Réforme étaient toujours exposés aux yeux des visiteurs de la prison à l'extrême fin du XVII^e siècle et, en 1840, subsistait encore un certain nombre de baies et plafonds médiévaux. De même, quelques pièces conservèrent



Figure 110

«Vue de l'Evêché, prise depuis la cour du nord dite des femmes», JULES HÉBERT, 1840 (BGE-CIG). Cette vue permet notamment d'observer la vieille tour nord, dite de la «Cartelière», probablement construite dans la première moitié du XIII^e siècle. Elle apparaît ici écrasée par le logis principal, surélevé en 1444-1445. Au nord, la «chambre de la question», édifiée en 1624, vient s'appuyer contre elle. La tour semble encore conserver une ou deux archères. – Texte pp. 130 et 131.

leurs anciennes appellations jusqu'à leur destruction⁹². Par conséquent, en dépit de l'aridité des sources antérieures au milieu du XV^e siècle, les rapports, les vues et les plans dressés de 1534 à 1840 permettent de saisir précisément l'aspect et l'évolution des bâtiments médiévaux.

La résidence épiscopale fut construite au XI^e siècle en rupture de pente au nord et ses fondations vinrent s'ancrer sur l'enceinte urbaine à l'est. D'après les observations effectuées en 1840, la façade orientale du corps de logis principal reposait en effet sur un mur de près de 2 m (6 pieds) d'épaisseur composé de gros blocs de roche remployés, provenant apparemment d'édifices romains⁹³. Ce type de maçonnerie, plusieurs fois mis au jour dans la haute-ville et dans les quartiers proches du lac, est habituellement daté par les archéologues de la seconde moitié du III^e siècle⁹⁴. Le mur de fortification fondant l'évêché se prolongeait au sud-ouest à l'emplacement du chœur de la cathédrale gothique et au nord-est, suivant un angle de 50°, sous l'actuel abri anti-aérien de la Madeleine. Cette dernière extension rejoignait primitivement une tour d'angle de l'enceinte réduite de la cité, placée en contrebas de la résidence épiscopale⁹⁵. Louis Blondel a imaginé que la tour nord-est de l'évêché aurait aussi constitué, dès le Bas-Empire,

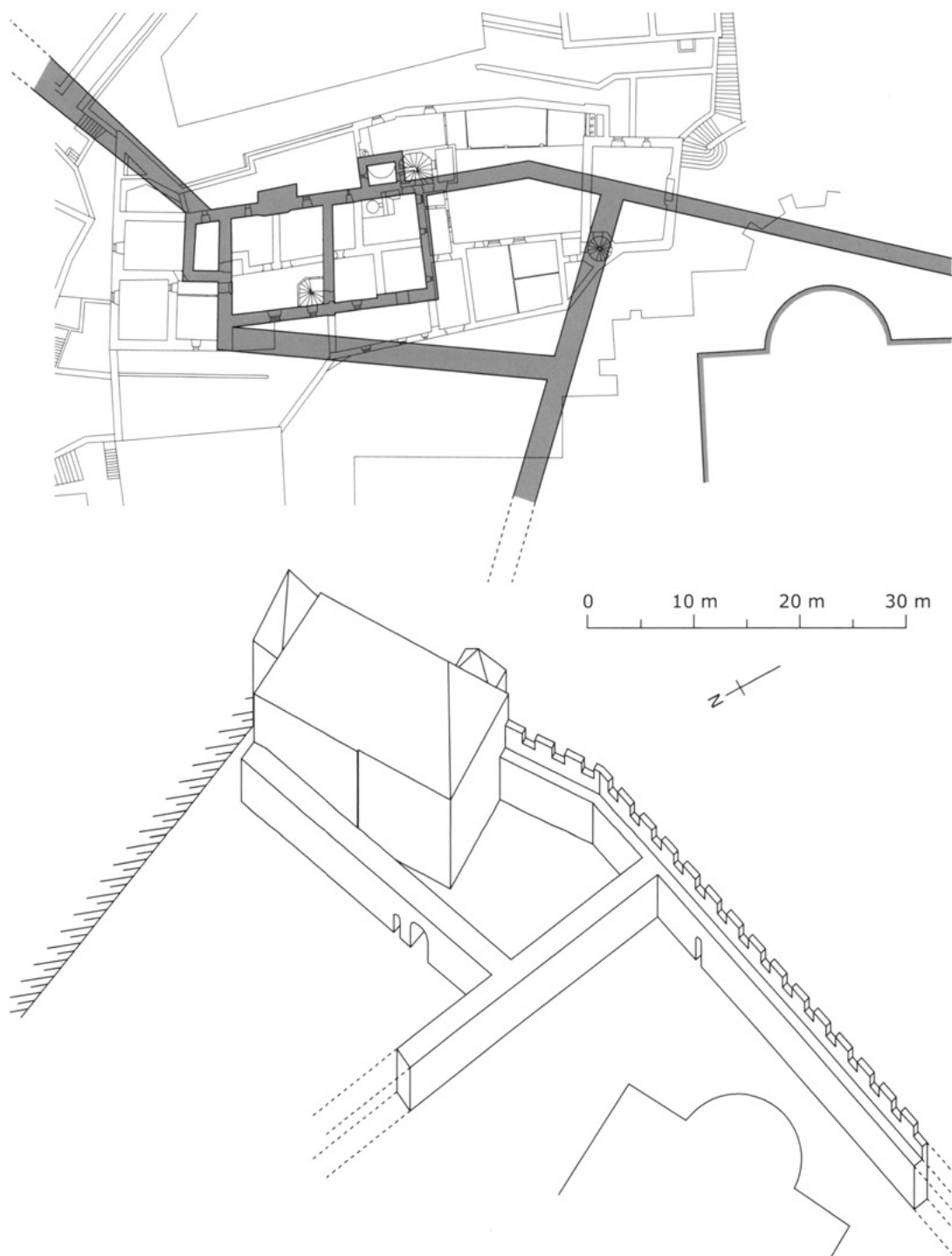


Figure 111

Plan et axonométrie hypothétiques de l'évêché de Genève au XI^e siècle (IMAHGe). L'évêché constituait à l'origine un bâtiment somme toute modeste, mais il était placé dans une position stratégique, contre l'enceinte de la ville haute et en surplomb au-dessus du quartier de la Madeleine. – Texte pp. 23, 100, 133 et 134.

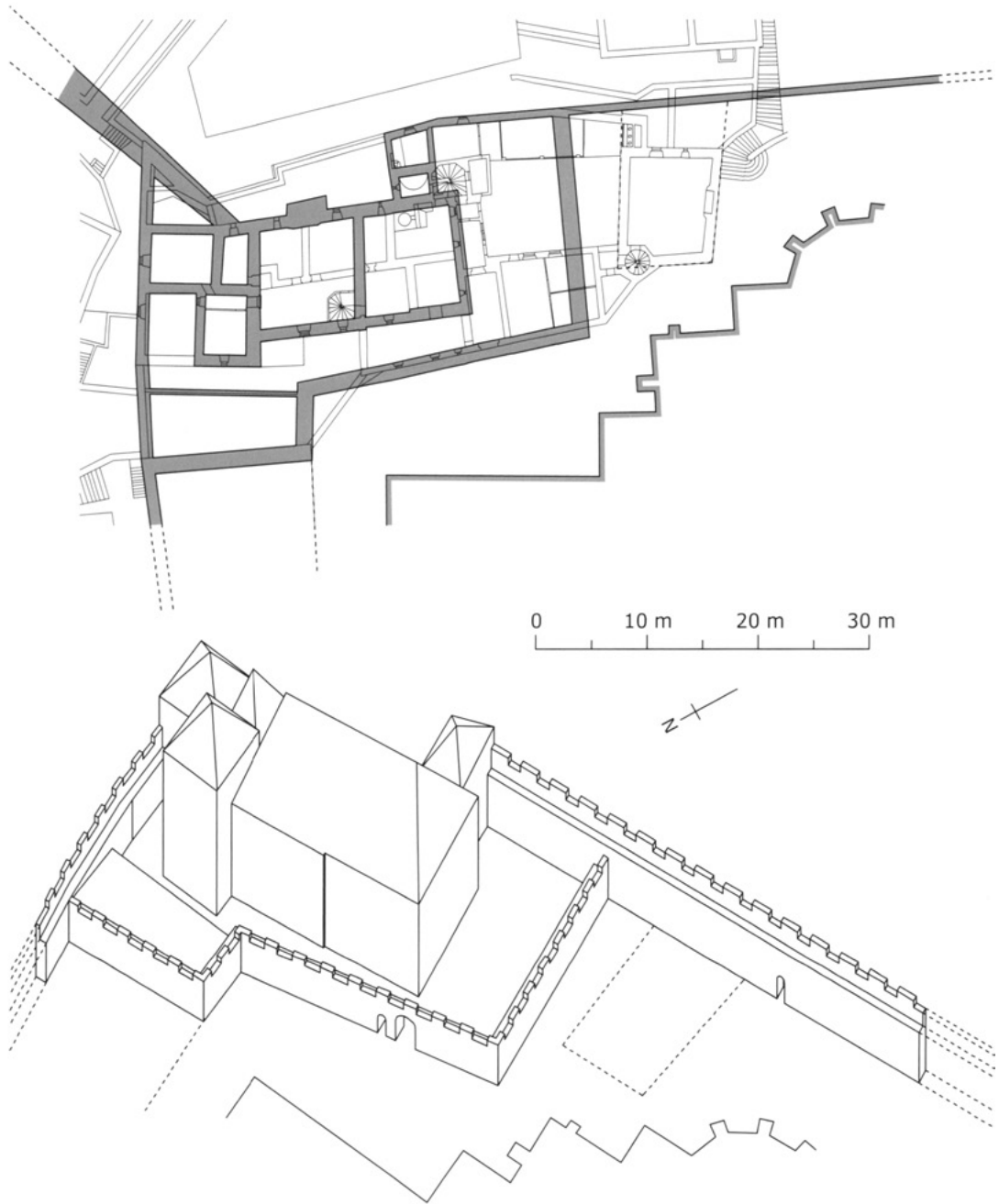


Figure 112

Plan et axonométrie hypothétiques de l'évêché de Genève à la fin du XIV^e siècle (IMAHGe). L'évêque Aymon de Grandson transforma l'évêché en un véritable château dans la première moitié du XIII^e siècle. La vieille tourelle orientale fut doublée et reçut une chapelle. La défense fut en outre augmentée, probablement dans la première moitié du siècle suivant, par la construction d'une nouvelle tour placée au nord-est. Cette dernière accueillait la chambre de l'évêque. L'achat de la parcelle de maison contiguë au sud (indiquée en pointillés) permit le développement de l'évêché dans le premier quart du XV^e siècle. – Texte p. 134.

un ouvrage de flanquement⁹⁶. Cette assertion, purement conjecturale, paraît cependant remise en cause par la position en retrait de cette tour. En revanche, on peut se demander si la tourelle placée à l'est du logis central ne constituait pas à l'origine une tour saillante de l'enceinte urbaine.

L'épaisseur des plus importants murs des édifices (environ 1,40 m à la base et 1,20 m en élévation) permet de supposer que l'évêché dut primitivement former un bâtiment oblong mesurant environ 20 m de longueur pour 12 m de largeur et subdivisé par un gros mur de refend. Il ne devait s'élever que sur deux niveaux flanqués au nord-est par un édifice étroit, peut-être une tour d'escalier, et soutenus à l'est, côté rue de la Fontaine, par un puissant contrefort et une petite annexe hors œuvre, sans doute une tour de latrines, haute d'un étage seulement (fig. 111). L'ouvrage semblait protégé au moyen d'une enceinte puissante, dont on aurait retrouvé des vestiges en 1893⁹⁷, qui paraissait ménager une vaste cour au sud. Mais, à l'évidence, la résidence épiscopale constituait un bâtiment fort sobre, comparable aux maisons nobles (*aulæ*) élevées à l'époque romane dans les Alpes et habituellement épaulées par une tour⁹⁸.

Par la modestie de son gabarit et la simplicité de son plan, l'évêché de Genève paraît se rattacher à la typologie des résidences épiscopales construites aux XI^e-XII^e siècles en France méridionale, notamment les palais de Grasse et d'Albi⁹⁹. Dans l'espace régional, il s'apparente à celui de Lausanne édifié peu avant 1019¹⁰⁰. On remarque également la mise en œuvre d'un plan similaire au château des évêques de Genève à Thiez (France, Haute-Savoie, commune de La Tour), attesté à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle¹⁰¹.

La reconstruction de la cathédrale Saint-Pierre, à partir de la fin du XII^e siècle, nécessita, peu avant 1227¹⁰², l'arasement de l'enceinte urbaine réduite puis le report des défenses de la ville vers la rue de la Fontaine, à l'arrière de l'église¹⁰³. Ce nouveau tracé permit l'extension de la terrasse de l'évêché. En premier lieu, le mur de fortification vint clore le bâtiment épiscopal à près de 4 m au-devant de sa façade orientale (fig. 112). La courtine formait ensuite une chemise autour de la maison, s'élargissant au sud et au nord. Le négatif d'un mur d'environ 1,50 m d'épaisseur et de près de 4 m de hauteur, visible sur une coupe des bâtiments établie en 1813 (fig. 108), paraît situer l'enceinte de l'évêché

à environ 10 m au sud du corps de logis primitif. Enfin, l'angle nord de ce dernier fut probablement renforcé au début du XIII^e siècle par l'édification d'une tour quadrangulaire comprenant deux étages et un cul de basse-fosse. On ignore en revanche si l'évêque Aymon de Grandson fit protéger l'ensemble par un fossé creusé dans l'actuelle rue de l'Evêché.

La réédification de l'enceinte de la maison épiscopale dégagait un espace terrassé suffisamment vaste pour permettre le développement de l'ensemble. La reconstruction du mur permit ainsi de ménager deux cours, l'une au sud, l'autre au nord, et entraîna le doublement de l'avant-corps oriental. Dans sa partie supérieure, ce dernier renfermait une chapelle, attestée à partir du XV^e siècle seulement. On imagine aussi que l'évêque put construire le bâtiment de l'officialité, créée vers 1225, auprès du corps de logis primitif, avant le transfert de cet édifice vers la tour sud de la cathédrale à la fin du XIII^e siècle¹⁰⁴. Au cours d'une nouvelle phase, la fortification de l'évêché fut encore renforcée au nord-est par l'édification d'une deuxième tour quadrangulaire, comptant deux niveaux sur une cave voûtée¹⁰⁵. Cet ouvrage défensif renfermait au premier étage la chambre de l'évêque (*camera domini*) citée dès 1343¹⁰⁶. On suppose que l'incendie de 1334 dut provoquer une rénovation importante des édifices. Or, la mention récurrente de la chambre seigneuriale à partir de l'épiscopat d'Alamand de Saint-Jeoire suggérerait l'intervention de ce prélat. Dans la seconde moitié du XIV^e siècle (fig. 112), l'enceinte de l'évêché abritait une grande cour (*platea seu cortina*¹⁰⁷), une étable¹⁰⁸ et un petit pré (*praetium*¹⁰⁹) ou verger¹¹⁰.

La transformation de l'évêché au cours de la première moitié du XV^e siècle fut probablement projetée au tournant de ce siècle avec l'acquisition d'une maison contiguë au sud à la résidence épiscopale¹¹¹. Dans les années 1420, les évêques Jean de Rochetaillée et Jean de Brogny rénoverent le corps de logis principal – qu'ils dotèrent d'une «salle neuve» (*aula nova*) – et édifièrent une «tour neuve» (*turris nova*) quadrangulaire, qualifiée de «grande tour» (*magna turris*) en 1446-1447¹¹² (fig. 112). Celle-ci put être élevée sur la parcelle récemment achetée et fut affectée à la Chambre des comptes¹¹³. Deux inventaires dressés en 1423 et 1426 éclairent la disposition de la nouvelle résidence épiscopale¹¹⁴. La «tour neuve», haute de trois niveaux de planchers (*aula bassa – aula superior – summitas*), communiquait avec le corps de logis central au

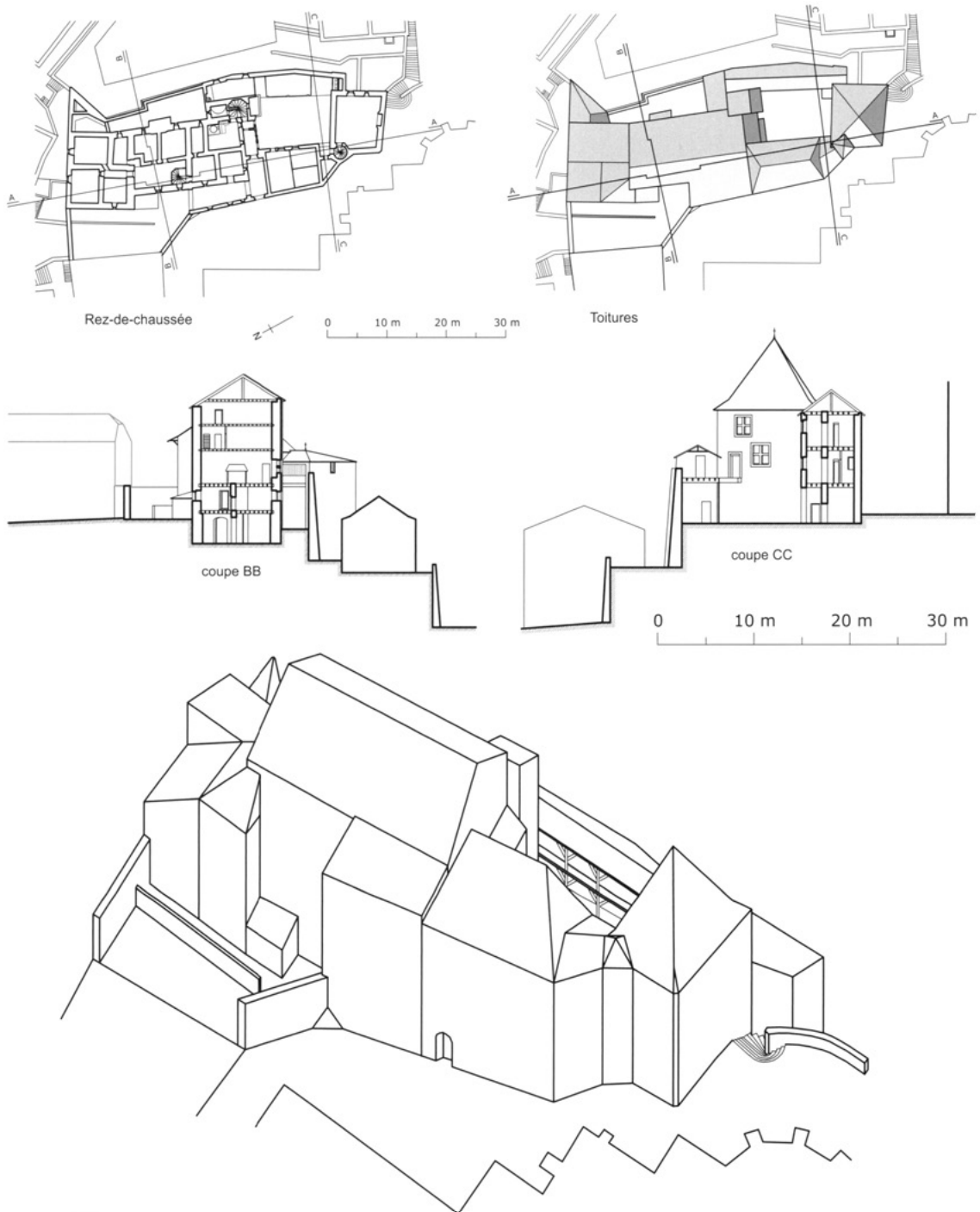


Figure 113

Plans, coupes transversales et axonométrie hypothétiques de la prison de l'évêché de Genève en 1764, établies d'après les relevés de JEAN-MICHEL BILLON et C. BLANVILLAIN (IMAHGe). On constate d'après les coupes transversales que l'ensemble carcéral était assez étroit, atteignant seulement 16 à 20 m de largeur. L'axonométrie montre bien la hauteur que les bâtiments acquirent dans la première moitié du XV^e siècle. L'ampleur donnée à cette époque aux édifices entraîna de graves problèmes de stabilité de la terrasse supportant l'évêché. – Texte pp. 36, 136 et 137.

moyen d'une galerie (*ambulatorium*; *alatorium*), cette dernière et les deux bâtiments encadrant une première cour (*platea*) occupée par une «loge» (*logia*), une cuisine (*quoquina*) et sa dépendance (*dispensa*; *depensa*). Au nord-est, l'édifice principal et les deux tours contiguës, dites «vieilles» en 1447-1448¹¹⁵, dominaient une seconde cour renfermant une grange (*grangia*), un cellier (*citurnum*) et une étable (*stabulum*).

Le programme architectural mis en œuvre de 1444 à 1445 par le pape Félix V compléta le schéma inauguré par Jean de Rochetaillée (fig. 113). Le plan de l'évêché fut peu modifié : on se contenta en effet de construire un mur de soutènement et une petite terrasse au nord-est, perpendiculairement à la chapelle, et de développer les annexes situées à l'ouest. En revanche, les bâtiments furent surélevés et certains édifices entièrement reconstruits¹¹⁶.

Les comptabilités médiévales¹¹⁷, corroborées par les observations réalisées au XVIII^e siècle puis au siècle suivant, lors de la destruction de la prison¹¹⁸, rendent bien compte de l'ampleur du chantier du XV^e siècle. La reconstruction de l'évêché, en pierre et en brique, fut certainement, comme les travaux de l'église Saint-Gervais à la même époque, alimentée par la «tuilerie-carronnerie» du marchand Guillaume Dubied établie vers 1430 à l'est du bourg de Saint-Gervais¹¹⁹.

Au sud, la cuisine et sa dépendance durent faire place à un corps de logis en brique prolongé par de nouvelles «loges» au nord, à l'est et au sud, sur l'angle du corps de logis central et contre l'escalier à vis de la «grande tour». La partie orientale de l'enceinte fut remplacée par un mur de soutènement et une «galerie neuve» (*galleria nova*) en brique. Dans leur prolongement, on édifia un «viret» dans une cage en brique, tandis que la chapelle bénéficiait d'importantes transformations. Le bâtiment principal fut également restauré et exhaussé d'un étage. Par la même occasion, on remania le puissant contrefort oriental (*ougiva nova*) et l'on dut remonter en brique la façade méridionale. En revanche, les «tours vieilles», la «grande tour» et la «maison basse» de l'étable (*domus bassa stabulorum*) ne firent apparemment l'objet que de quelques rénovations poursuivies jusqu'en 1448¹²⁰. Enfin, les toitures de l'évêché furent recouvertes de tuiles plates.

La «galerie neuve» en brique, le «viret», la «chapelle neuve» voûtée d'ogives et le corps de logis occidental, couronné d'une corniche en brique à

simple rangée de dents de scie, constituaient les réalisations majeures du chantier commandé par le pape Félix V. Ces nouveaux ouvrages venaient en outre achever un projet architectural inauguré deux siècles auparavant.

Dans le premier tiers du XIII^e siècle en effet, la construction de la chapelle, grâce à l'amplification d'une ancienne petite tour, avait probablement marqué le retournement de la façade de l'évêché vers l'est. L'évêque Aymon de Grandson désirait sans doute exprimer dans la pierre l'affirmation politique du siège épiscopal. En effet, se dressant à une hauteur particulièrement impressionnante, au-dessus de jardins étagés jusqu'à la rue de la Fontaine, et se dégageant des constructions environnantes, la tourelle devait à cette époque frapper par son aspect imposant. Ainsi, le chevet monumental de la cathédrale, les deux tours du transept et la haute chapelle palatine voisine exposaient à tous, notamment aux habitants des nouveaux faubourgs orientaux de la ville, la puissance princière.

Les évêques Jean de Rochetaillée et Jean de Brogny accentuèrent ensuite, dans le premier quart du XV^e siècle, la monumentalité de la face orientale de l'évêché en lui adjoignant une «grande tour». La construction de ce bâtiment au sud de la résidence épiscopale motiva alors certainement l'édification de la galerie reliant la tour au corps de logis principal. Il est donc peu probable que ce passage couvert ait été imaginé dès le XIII^e siècle. La tour sud communiquait avec la galerie sans doute au moyen d'un petit pont-levis (fig. 113, coupe CC). Mais ce déambulatoire assurait moins, en réalité, une fonction de distribution qu'un rôle d'espace privé réservé aux évêques et étroitement lié à leur chapelle¹²¹.

Félix V fit de la galerie, en 1444-1445, un véritable élément de décor du palais épiscopal. Son édification entraîna la reconstruction de la courtine orientale remplacée par un mur en brique de 9 m (28 pieds) de hauteur et de 2,90 m (9 pieds) d'épaisseur en fondation et seulement 0,30 m (11 pouces) à la hauteur de la cour¹²². La galerie, couverte d'une toiture, comptait deux niveaux aboutissant, au nord, au «viret» principal de l'évêché, à une «pharmacie» et à la chapelle, et, au sud, à des latrines et à une passerelle jetée devant une porte de la «grande tour». L'étage, reposant sur des poteaux, était ouvert et limité côté cour, d'après des observations effectuées en 1728, par un simple garde-corps («balustrade»)¹²³. Il est cependant possible que des pans de

bois aient complètement fermé à l'origine l'espace de circulation. L'attention des maçons de Félix V dut en outre porter sur la courtine qui fut vraisemblablement couronnée, sur le modèle des châteaux de Vufflens, de Saint-Maire à Lausanne et du Châtelard à Montreux, de baies-créneaux et merlons bifides fictifs probablement soulignés par une corniche en brique identique à celles qui ornaient les façades du corps de logis occidental. Par contre, la faible épaisseur du mur ne permet pas de penser que des mâchicoulis complétaient ce système ornemental et défensif; ce parti avait d'ailleurs été adopté au palais épiscopal de Lausanne et au château du Rosey à Rolle une dizaine d'années plus tôt¹²⁴. Au mieux, les latrines sud pouvaient avoir été aménagées dans une échauguette pourvue de mâchicoulis.

L'évêché conserva la configuration qui lui avait été donnée dans la première moitié du XV^e siècle pratiquement jusqu'à la Réforme et même, pour la plupart des édifices, jusqu'à sa destruction (fig. 113). Les aménagements postérieurs au chantier de Félix V furent mineurs: une «loge» fut ainsi établie en 1453-1454¹²⁵, un «petit viret» posé avant 1498, un cellier à fromages («fromagerie»; «fromagiere») aménagé vers 1498-1499¹²⁶, un porche voûté bâti en 1502 dans l'entrée principale¹²⁷ et une cave édifiée peu avant 1515¹²⁸. Enfin, on entreprit en 1499 le creusement d'un puits, d'environ 6,40 m (20 pieds) de profondeur, et la construction d'un système d'aduction d'eau («aygue d'uyt»; «aqua doey») ¹²⁹.

Aménagements et décors intérieurs

La chapelle. Bien qu'attestée à partir de 1423 seulement¹³⁰, la chapelle de l'évêché fut très probablement construite sous l'épiscopat d'Aymon de Grandson. Comme on a pu le remarquer, son édification au-devant de la tourelle de la façade orientale du logis résulta du nouveau tracé du mur de fortification est vraisemblablement établi vers 1227. L'oratoire, de plan quadrangulaire et doté d'un plancher, était modeste, mesurant un peu moins de 4 m de côté, mais peut-être était-il doublé à l'origine par une chapelle inférieure réservée à l'usage des officiers et des domestiques de la résidence de l'évêque. Si elle était confirmée, cette disposition primitive, observée au palais épiscopal de Lausanne, rattacherait l'édifice aux chapelles palatines à deux niveaux, souvent chapelles-reliquaires, sans doute répandues en Suisse, mais mal connues¹³¹.

On conserverait de l'aménagement primitif de la chapelle, dont on ignore malheureusement le vocable, un fragment de sculpture en molasse découvert en 1840 dans un mur de refend alors considéré comme récent¹³². D'après Claude Lapaire, il s'agit d'un morceau d'une statue en ronde-bosse qui devait mesurer 95 à 100 cm de hauteur et représenter une femme revêtue d'une robe à longues manches et d'un manteau jeté sur les épaules (fig. 114). Le style de la taille et la gestuelle caractéristique adoptée par le personnage, serrant l'attache de son vêtement sur la poitrine, permettent de dater cette représentation entre le milieu du XIII^e et le début du XIV^e siècle¹³³.

Il est probable que la reconstruction de l'évêché, ordonnée par Jean de Rochetaillée, ait impliqué la rénovation et l'embellissement du lieu de culte. Les sources sont malheureusement muettes à ce sujet; l'oratoire ne contenait plus d'ailleurs, en juin 1423, qu'une pierre d'autel et un prie-Dieu¹³⁴. Tous ses ornements avaient été en effet cédés au printemps de cette même année à la chapelle Saint-Denis de l'Auditoire), par donation testamentaire de l'évêque Jean Courtecuisse (1422-1423)¹³⁵.



Figure 114
Fragment d'une statue mise au jour en 1840 dans un mur de la prison de l'évêché; molasse; hauteur: 0,22 m (MAH). Cette statue a pu appartenir à la chapelle construite dans la première moitié du XIII^e siècle par l'évêque Aymon de Grandson (1215-1260). – Texte p. 137.

La chapelle monumentale et l'ancienne tourelle contre laquelle elle s'adossait formaient une tour étroite profondément remaniée de 1444 à 1445¹³⁶; années à partir desquelles le lieu de culte fut qualifié de «chapelle neuve» (*capella nova*). A cette même époque, la chapelle proprement dite occupait le sommet du bâtiment, la base servant de «pharmacie» («chambre de l'epicerie»; «chambre de la apothecarie») chauffée au moyen d'une cheminée. A l'arrière, deux «caveaux» voûtés superposés (*crotæ*), ou «retraits» (*retractum*), renfermaient des latrines. On accédait au lieu de culte uniquement depuis la galerie, l'oratoire ne communiquant qu'avec celle-ci et les latrines supérieures.

La campagne mise en œuvre de 1444 à 1445 consista tout d'abord dans l'isolement de la chapelle: elle fut coupée de la galerie par la création d'un vestibule, tandis que le jour étroit du «retrait» supérieur, d'où l'on devait pouvoir suivre la messe, était muré. Félix V se réserva d'ailleurs l'usage privé du lieu de culte en prenant possession de l'une des deux clefs de la serrure de la porte. On entreposa en outre dans l'oratoire le trésor du palais, ce qui lui valut d'être qualifié de «chapelle du secret» à partir de cette époque (*capella secreta nova*; *secretum*; *capella secreti*¹³⁷).

Ce chantier vit également l'embellissement du lieu de culte. Le «maçon-carronnier» PIERRE MASCROT fut chargé de le recouvrir ainsi que les «caveaux» contigus, le premier recevant une croisée d'ogives (*votæ croysiatae*), les seconds une simple voûte en berceau. Quelques blocs de roche sculptés, témoignant peut-être de ces travaux, furent mis au jour en 1840, ayant été remployés «dans la face à l'est de la cage de l'escalier central»: une petite clef de voûte, portant les armes du marchand Clément Poutex, un cul-de-lampe et un fragment d'imposte. Toutefois, comme le fit remarquer Waldemar Deonna, il est bien possible que ces éléments architecturaux provinssent en réalité de l'église Notre-Dame-la-Neuve; Poutex participa en effet, de 1446 à 1462, à sa reconstruction et y fit sculpter son blason sur les clefs de voûte de la nef et du chœur¹³⁸.

A l'évêché, la chapelle et sa voûte furent enduites de plâtre et les cadres en bois des deux fenêtres, la grande et la petite «verrières», remplacés. On répara en outre l'armoire de l'autel et l'on construisit une tribune («parchet») pour accueillir des chantres. Mais on ignore quels décors vinrent alors orner la pièce. Les comptabilités de l'évêché établies au

cours du chantier stipulent des paiements effectués en faveur du sculpteur JEAN DE VITRY, pour la réalisation d'images de saint Félix et de saint Maurice¹³⁹ – cette dernière fut peinte quelques années plus tard par JEAN BAPTEUR¹⁴⁰ – sans que l'on ait malheureusement connaissance de la destination de ces œuvres. On apprend en revanche que le sculpteur JEAN «DE LES BRENBODES», «maître tailleur d'images», posa en 1445 un vantail et un volet en peuplier dans le «retrait» de la chapelle¹⁴¹.

Enfin, Félix V dota le lieu de culte d'un riche mobilier et d'ornements liturgiques, en particulier des coffres à reliques, deux autres reliquaires, deux chasubles, une rouge et une blanche brodée d'anges, un lutrin («lettryer») muni de deux chandeliers et une croix que l'orfèvre JACQUES MYNQUIN recouvrit de plaques d'argent émaillées représentant Dieu, Notre-Dame, saint Jean et sainte Marie-Madeleine. Enfin, le peintre JEAN SAPIENTIS (HANS WITZ) fut chargé de la finition de six banquettes (*escabellæ*).

Un second autel dut être fondé peu avant 1499 dans la chapelle¹⁴², puis celle-ci fit l'objet de travaux importants en 1516. Le charpentier CLAUDE FONTANNAZ répara probablement son plancher et l'on mit à profit ce chantier pour peindre, ou restaurer, les décors de la voûte¹⁴³. L'oratoire de l'évêché disparut à la fin du XVIII^e siècle avec la reconstruction du mur de soutènement oriental qui nécessita la destruction de la façade de la tourelle¹⁴⁴. Hormis, peut-être, quelques blocs sculptés, remployés dans les maçonneries environnantes, il n'en subsistait plus aucun vestige en 1840¹⁴⁵.

Le corps de logis principal. On ignore quel était l'aménagement interne du corps de logis central jusqu'au premier quart du XV^e siècle. Entre 1423 et 1430, l'édifice semblait renfermer une salle au rez-de-chaussée (*aula bassa*), une «grande salle» à l'étage (*aula superior*; *alta aula*; *magna aula*), une étude (*studium*), deux garde-robes (*gardæ robæ*), un garde-manger (*larderium*) et enfin cinq ou huit pièces (*cameræ*) dont une des chambres de l'évêque (*prima camera domini*) et celle du secrétaire épiscopal (*camera secretarii*)¹⁴⁶. Hormis les salles de réception, on ne parvient pas à localiser avec certitude ces espaces dont certains devaient en fait appartenir aux deux tours nord. Les sources postérieures ne sont guères plus explicites et les mentions peuvent alors inclure le corps de logis secondaire occidental. Apparaissent ainsi à partir du milieu du XV^e siècle la

chambre de la duchesse de Savoie (*camera domine*), la «chambre verte» (*camera viridis*), le «grand poêle» («peylle»; «poelle»; «grand poylle»), le «petit poêle» (*parva stupba*) et enfin la «grande cuisine» (*magna coquina*; *coquina communis*), la boulangerie (*panateria*) et la bouteille (*botollieria*)¹⁴⁷. Seules la moitié septentrionale du corps de logis principal et les «tours vieilles» disposaient d'un niveau de caves, témoignant sans doute du tracé primitif de la pente de la colline au nord de la cathédrale¹⁴⁸ (fig. 108).

Comme on l'a déjà constaté, l'aménagement de la résidence épiscopale fut peu modifié après les travaux entrepris au milieu du XV^e siècle, et ce jusqu'à la destruction du bâtiment. On observait encore en 1840 plusieurs fenêtres à meneaux et coussièges, ainsi que des plafonds à caissons aux imposantes solives moulurées, visibles notamment au premier étage du corps de logis principal (fig. 115)¹⁴⁹. Un certain nombre de décors et mobiliers antérieurs à la Réforme avaient de même traversé les siècles¹⁵⁰. Un inventaire dressé en 1687 rapporte ainsi l'existence d'un «grand [tableau?] représentant quatre moines intitulé *Desolatio inter fratres*» et devant figurer en fait des anges de l'Apocalypse¹⁵¹. A la fin du XVIII^e siècle, on déposa un «guichet de fenêtre [...] autour duquel il y avait des verres de diverses couleurs et au milieu des armoiries»¹⁵². On découvrit enfin en 1840, sans doute dans la «salle du Conseil» (l'ancienne «grande salle» épiscopale), une série de décors très détériorés, dissimulés derrière des lambris, montrant : «des scènes religieuses ou des costumes monastiques, telles qu'un prêtre agenouillé devant un autre tenant un calice; quelques-unes étaient accompagnées d'écussons, mais on ne pouvait plus distinguer que le contour de ceux-ci»¹⁵³.

Quelques décors furent ajoutés après la Réforme. Les peintres GABRIEL PELLERIN, en 1542, et JACQUES DE L'ARPE, en 1544, posèrent des «verrières» et ornèrent la pièce du poêle¹⁵⁴. Leurs œuvres ne furent apparemment pas retrouvées en 1840. En revanche, on mit au jour, derrière des boiseries, une grande fresque murale dans la chambre dite de la «Copponette» située au second étage et au sud du corps de logis principal (fig. 116). La représentation, assez bien conservée, consistait en : «trois tableaux encadrés par des bandes colorées en noir; l'intérieur des tableaux était dessiné en rouge de brique sur fond blanc; les chevrons superposés qui formaient l'entourage des tableaux, et qui décoraient tous les murs de la chambre, variaient entre les trois

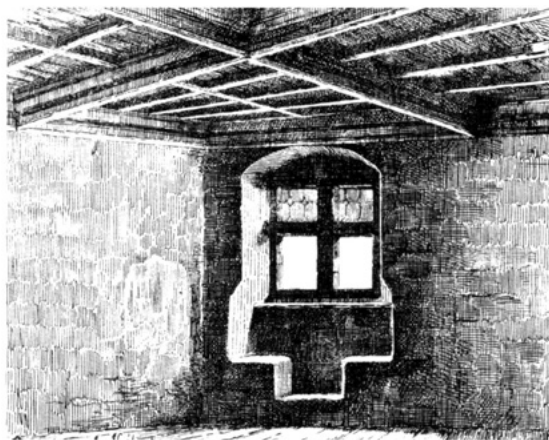


Figure 115
«Intérieur de la salle du Conseil», JULES HÉBERT, 1840 (BGE). Cette vue d'une pièce de l'ancien palais épiscopal permet de constater que le bâtiment principal de l'évêché ne fut pratiquement pas modifié après la Réforme. De magnifiques plafonds à caissons et de belles fenêtres à meneaux et coussièges, aménagés au XV^e siècle, étaient encore en place au moment de la destruction des édifices. – Texte p. 139.

couleurs, rouge, jaune et blanc, assez irrégulièrement réparties entre les bandes. L'ensemble nous a paru être peint à la détrempe sur une couche de gypse fin et glacé; cette couche reposait sur des briques superposées...»¹⁵⁵. La composition, jugée «au-dessous du médiocre» par Jean-Jacques Rigaud¹⁵⁶, laissa perplexe la commission de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, celle-ci se demandant en effet si elle avait affaire à des images fantaisistes ou réalistes.

Le décor, relevé par JULES HÉBERT (fig. 116), montre trois tableaux accrochés en trompe-l'œil au mur de la pièce, et mis en valeur par des séries régulières de deux lignes brisées rehaussées des couleurs héraldiques de Genève. A moins que l'on ne soit en présence de paysages urbains imaginaires, l'artiste semble avoir représenté des villes germaniques, à en croire les formes architecturales. S'agit-il des cités alliées de Genève? Le style architectural des bâtiments figurés permettrait d'attribuer cette œuvre à la fin du XVII^e ou au XVIII^e siècles. Peut-être faut-il lier ce décor aux armoiries de la famille Naville datées de la fin du XVIII^e siècle, sculptées sur la façade nord de la tour sud?¹⁵⁷ Ces éléments pourraient attester en ce cas d'une rénovation tardive de la prison.

- KAa 139/1-1v et 67 (1423 et 1505); *ibid.*, KAa 45/51 et 53 (1451 et 1457).
- ¹²³ Fin. M 1/74(129), 75(130), 75v(132), 102(185), 119(231), 120(233), 191v(368), 192(369), 195(375), 198(381), 199(383), 227v(440), 228(441), 228v(442), 229v(444), 230v(446), 231(447), 211v(488), 214(493), 215v(496) et 222v(510).
- ¹²⁴ Fin. M 2/44; JEAN-ETIENNE GENEQUAND, «La reconstruction des moulins de la Communauté de Genève 1513-1515», dans *Métiers et industrie en Savoie, Actes du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, Annecy 1974*, MDAS, LXXXVI, 1976, p. 104.
- ¹²⁵ Fin. M 1/94(169), 114(209), 187v(360), 189(363) et 194(373).
- ¹²⁶ *Ibid.* M 2/33 et 44v.
- ¹²⁷ *Ibid.* 32v, 33 et 44v; des briques semblaient également y être stockées. *RC impr.*, IV, pp. 349, 368.
- ¹²⁸ P.H. 840; *Les sources du droit*, II, doc. 483, pp. 169-171.
- ¹²⁹ Fin. M 4/10v(22), 25(52), 29v(60), 10(345) et 38(401); des briques furent également entreposées un temps sur la parcelle de l'ancienne maison Coponay (*ibid.* 8v(548), 51v(634), 58(647) et 79(689)).
- Les résidences épiscopales fortifiées
- ¹ La superficie de la terrasse Agrippa-d'Aubigné est de 1420 m². En 1840, la prison de l'évêché s'étendait sur un espace atteignant 1215 m².
- ² La terrasse Agrippa-d'Aubigné s'élève aujourd'hui à 397,5 m d'altitude et la rue de l'Evêché à 400 m. Avant la destruction de la prison, effectuée en 1940, la terrasse se situait à 408,50 m d'altitude (HENRY BAUDIN, «La terrasse de l'Evêché, à Genève», *Heimatschutz*, 11^e année, 11, 1916, pp. 163 et 166). Le socle de l'évêché atteignait quant à lui environ 400 m d'altitude, ainsi que le montre la superposition des coupes transversales du palais épiscopal sur celles de la maison d'arrêt détruite en 1940 (IMAHGE).
- ³ CHARLES BONNET, *Les fouilles de l'ancien groupe épiscopal de Genève (1976-1993)*, *Cahiers d'archéologie genevoise*, 1, 1993, pp. 26-27, 31, 45 et pl. hors texte.
- ⁴ AUGUSTE BERNARD, *Cartulaire de l'abbaye de Savigny. Collection de documents inédits sur l'histoire de la France, Première série Histoire politique*, 1^{re} partie, Paris, 1853, doc. 910, pp. 486-487; acte datable des années 1090-1091 d'après les témoins présents, et non «vers 1121» comme on a pu le penser.
- ⁵ CHARLES BONNET, *Les fouilles de l'ancien groupe épiscopal de Genève (1976-1993)*, *op. cit.*, pp. 77-78 et 80-81.
- ⁶ MAH GE III, p. 15. L'empereur Conrad II le Salique vint ceindre à Genève la couronne royale de Bourgogne le 1^{er} août 1034, jour de la fête de Saint-Pierre-aux-Liens patron de la cathédrale (PAUL LULLIN et CHARLES LE FORT, *Régeste genevois ou répertoire analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et diocèse de Genève avant l'année 1312*, Genève, 1866, acte 186, pp. 53-54). On notera par ailleurs que l'évêque Hugues (993-1020) fit reconstruire l'église de Bourg-Saint-Pierre (Valais) incendiée par les Sarrasins (JEAN GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Valais*, I, MDSSR, XXIX, 1875, doc. 68, p. 48).
- ⁷ Voir ci-dessus note 4; MDG, IV, doc. LXXIII, pp. 80-83, 1179.
- ⁸ AST, Sezioni riunite, Conti dei ricevitori e tesorieri generali di Savoia, inventario 16, registro 92 (1444-1445)/273v et 274v-276. AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 14, mazzo 2, titolo 1 (1453-1454)/70v. *In palatio episcopali videlicet in camera cubiculari infranominati illustrissimi domini ducis* (Archives privées, coll. Armorial, Du Clos, 1498). AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 14, mazzo 4, titolo 2 (1499-1500)/20v.
- ⁹ Voir ci-dessus note 4; MDG, IV, doc. LXXIII, pp. 80-83, 1179 et doc. XIX, pp. 24-26, 1218.
- ¹⁰ *Les sources du droit*, I, doc. 8, p. 12, 1156. MDG, IV, doc. XLIII, pp. 51-55, 1234.
- ¹¹ P.H. 46; MARIE-CLAUDE JUNOD, «L'enquête contre Aimon de Grandson évêque de Genève 1227», MDG, XLVIII, 1979, VII, 1, pp. 126-127.
- ¹² P.H. 272, XI, 1355; MDG, XVIII, doc. 148, 11, p. 249.
- ¹³ CHRISTIAN FREIGANG et PETER KURMANN, «La cathédrale romano-gothique de Genève: réflexions sur sa chronologie et sa place dans l'histoire de l'architecture médiévale», dans EDOUARD DE MONTMOLLIN (dir.), *Saint-Pierre de Genève au fil des siècles*, Genève, 1991, pp. 25-27.
- ¹⁴ On reprocha en 1227 à l'évêque d'avoir fait abattre des murs d'enceinte proches de la cathédrale (P.H. 46; MARIE-CLAUDE JUNOD, «L'enquête contre Aimon de Grandson évêque de Genève 1227», MDG, XLVIII, 1979, I, 8, pp. 96-97 et IX, 8, pp. 138-139).
- ¹⁵ Pour les travaux de fortification d'Aymon de Grandson à Genève, voir MAH GE III, p. 103 et MAH GE II, pp. 170-177. MATTHIEU DE LA CORBIÈRE, MARTINE PIGUET et CATHERINE SANTSCHI, *Terres et châteaux des évêques de Genève, Les mandements de Jussy, Peney et Thiez des origines au début du XVII^e siècle*, MDAS, 105, 2001, pp. 52, 55, 75, 77, 95, 109 et 143.
- ¹⁶ EDOUARD MALLET, «La plus ancienne chronique de Genève 1303-1335», MDG, IX, 1855, 57, p. 309, 1334.
- ¹⁷ ADHS, 2 J 64, 1343.
- ¹⁸ MDG, XVIII, doc. 128, pp. 208-209, 1346.
- ¹⁹ *Ibid.*, doc. 170, pp. 296-297, 1366. TD, Ca 9/19 n° 141, 1378.
- ²⁰ P.H. 108; MDG, I, doc. V, pp. 32-39. PIERRE DUPARC, *Le comté de Genève IX^e-XV^e siècle*, MDG, XXXIX, 2^e édition, 1978, pp. 215-216 et 241-242.
- ²¹ P.H. 268, 269 et 272; MDG, XVIII, doc. 148, pp. 240-255.
- ²² Voir ci-dessus note 16. LOUIS BLONDEL, «Les principaux incendies qui ont ravagé Genève au cours des siècles», *Genava*, n.s., IV, 1956, pp. 14-16.
- ²³ P.H. 258; MDG, XVIII, doc. 138, pp. 224-225. Ms. hist. 31, IV/95 et 214. LOUIS BLONDEL, «Les principaux incendies qui ont ravagé Genève au cours des siècles», *op. cit.*, p. 17.
- ²⁴ TD, Bf 9, 1425.
- ²⁵ *Ibid.*, Ce 1/173v (1423) et 286v (1426); Savoie 5/38, 1430; AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 1, mazzo 7, titolo 23/39 et 44, 1430.
- ²⁶ MAH, Inv. Epigr. 72. JACOB SPON, *Histoire de Genève*, I, Lyon, 1680, pp. 63-64 et 102. PAUL LULLIN, «Second rapport sur l'évêché. Découvertes faites lors de sa démolition», MDG, I, 1841, pp. 205 et 206-209. DEONNA 1929, 657, p. 310. BGE, Ms. fr. 792/38(306).
- ²⁷ BGE, Ms. fr. 6, mention portée sur le contre-plat en fin de l'ouvrage et signée par Jacques Brun, curé d'Aysey. Ms. hist. 31, vol. V/119, 194, 203 et 313. JACOB SPON, *Histoire de Genève*, I, Genève, 1730, pp. 81-83. LOUIS BLONDEL, «Les principaux incendies qui ont ravagé Genève au cours des siècles», *op. cit.*, pp. 17-18. Cependant, la tour nord de la cathédrale n'ayant pas été touchée par les flammes, il est possible que l'évêché ait été épargné.
- ²⁸ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 14, mazzo 1, titolo 1 (1444-1445)/4v-5 et *passim*.
- ²⁹ *Ibid.*, titolo 2 (1445-1446)/14v.
- ³⁰ BGE, Ms. fr. 148/43, 9 septembre 1446.
- ³¹ *Ibid.*
- ³² ACV, C III a/54, 3 et 15 mai 1445, source aimablement signalée par M. Marcel Grandjean. AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 14, mazzo 1, titolo 2 (1445-1446)/14v.
- ³³ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 14, mazzo 1, tituli 1 (1444-1445) et 2 (1445-1446); AST, Sezioni riunite, Conti dei ricevitori e tesorieri generali di Savoia, inventario 16, registro 92 (1444-1445)/273v, 274v-276 et 277v; ACV, C III a/54, 3 mai 1445.

- ³⁴ Pour François Cirgat (ou Cergat), voir MARCEL GRANDJEAN, «Les architectes "genevois" hors des frontières suisses à la fin de l'époque gothique», *NMAH*, 43, 1, 1992, pp. 96-99. Pour Pierre Mascrot (ou d'Aglié), voir MARCEL GRANDJEAN, «Le château de Vuflens grand monument d'art», dans *Le château de Vuflens*, *BHV*, 110, 1996, p. 288 et voir *MAH GE* II, p. 140 et note 225, p. 403.
- ³⁵ AST, Corte, Paesì, Genève, categoria 14, mazzo 2, titolo 1 (1453-1454)/69v-71. *Ibid.*, mazzo 4, titolo 1 (1498-1499)/non numérotés. *Ibid.*, titolo 2 (1499-1500)/20-22v. AEG, Titres et Droits, Ae 6 (1518-1519)/83v et 92-93v.
- ³⁶ HENRI NAEF, «L'émancipation politique de la Réforme», dans *Histoire de Genève des origines à 1798*, Genève, 1951, pp. 197 et 200. LOUIS BINZ, JEAN EMERY et CATHERINE SANTSCHI, *Le diocèse de Genève, l'archidiocèse de Vienne en Dauphiné, Helvetia Sacra, Archidiocèses et diocèses III*, section I, vol. 3, Berne, 1980, pp. 31, 113 et 189.
- ³⁷ *RC impr.*, XII, pp. 448-449 et 458-459 (XVII, A), p. 606 (XIX, A), pp. 612-613 (XX) et p. 617. TD, Ac 10/635. HENRI NAEF, «L'émancipation politique de la Réforme», *op. cit.*, p. 199.
- ³⁸ *RC impr.*, XIII, pp. 44, 56, 255, 256, 258, 288, 292.
- ³⁹ *Ibid.*, p. 359, 23 novembre 1535.
- ⁴⁰ RC 59/47v, 1564; RC 107/47v, 1610. La cave servit par la suite de dépôt à vin (RC 123/86v, 1624).
- ⁴¹ RC 79/112v et 182; RC 81/26v.
- ⁴² RC 123/105, 15 mai 1624; RC 125/57v-58, 28 avril 1626. Pour l'emplacement de la cave à vin de la taverne, voir ci-dessus note 40.
- ⁴³ RC 150/326-327.
- ⁴⁴ *Ibid.* 35/204v.
- ⁴⁵ *Ibid.*/488v, 503v et 544; Fin. M 27/80; Fin. O 2/27. Les travaux s'achevèrent en janvier 1544 avec la construction d'un fourneau par le «catellier» THIERRY CURSILLAT (Fin. P 5, liasse 1544; Fin. M 27/139 (1490); Fin. O 2/78).
- ⁴⁶ Voir par exemple RC 45/97v, 1550; *ibid.* 53/38, 1557; *ibid.* 56/41v et 44v, 1560.
- ⁴⁷ RC 45/261, 24 avril 1551; *ibid.* 48/88, 12 juillet 1554; *ibid.* 51/103v, 23 avril 1556; *ibid.* 58/123, 25 novembre 1563; *ibid.* 63/144v, 20 décembre 1568.
- ⁴⁸ RC 63/144v, 1568; *ibid.* 64/6v, 1569.
- ⁴⁹ *Ibid.* 65/26, 29, 159v et 180, 1570; RC 68/26v, 1573; RC 70/75, 1575; RC 73/229, 1578; RC 74/49v, 1579; RC 76/33v, 1581; RC 95/86v, 1600.
- ⁵⁰ *Ibid.* 123/86v.
- ⁵¹ *Ibid.*/86v, 88v et 104.
- ⁵² Voir par exemple Fin. A 9/318, 1687; *ibid.* 10/88, 1694; *ibid.* 12/30, 1713; *ibid.* 22/276, 278 et 280, 1783.
- ⁵³ *Ibid.* 9/400, 24 juillet 1689.
- ⁵⁴ *Ibid.* 11/251v, 24 avril 1711.
- ⁵⁵ RC 268/239-240, 30 juin 1767.
- ⁵⁶ Fin. A 22/287, 26 décembre 1783.
- ⁵⁷ RC 45/261, 24 avril 1551; RC 65/26 et 29, 16 et 21 février 1570; RC 73/229, 12 décembre 1578; RC 74/49v, 13 mars 1579; RC 150/263, 1^{er} novembre 1651; Fin. A 11/32v, 13 février 1705.
- ⁵⁸ Fin. J 1, rapport du 28 août 1728; Fin. A 14/56 (d. et g.), 31 août 1728.
- ⁵⁹ Archives hospitalières, Aa 101/484, 487-488, 490-491, 492, 493, 496, 497-498, 554, 558 et 563; *ibid.*, Aa 102/95, 104-105, 156, 157, 180, 183, 205-208, 211, 212 et 277. PAUL LULLIN, «Second rapport sur l'évêché. Découvertes faites lors de sa démolition», *MDG*, I, 1841, p. 220. EMILE DOUMERGUE, *La Genève calviniste*, Lausanne, 1905, p. 297 et en général pp. 293-307. Chronique archéologique 1950, *Genava*, XXIX, 1951, p. 43.
- ⁶⁰ Archives hospitalières, Aa 103/583, 25 juin 1760.
- ⁶¹ Fin. J 11; Travaux, B 2, 11.2 et 11.3.
- ⁶² Fin. J 11; RC 268/129, 3 avril 1767; Archives hospitalières, Aa 105/94, 24 septembre 1766, et 148, 17 juin 1767.
- ⁶³ Le cabinet placé sur le mur de soutènement angulaire nord-est fut «réédifié» en 1778 (BGE, Ms. fr. 792/36(308); PAUL LULLIN, «Premier rapport sur l'évêché», *MDG*, I, 1841, p. 10). Ce long mur est visible sur les plans dressés le 16 juin 1813 (Archives du département du Léman, B 528 (445bis)). En 1840, on découvrit dans les fondations de l'évêché pas moins de cinq murs bâtis parallèlement au flanc oriental de la prison (PAUL LULLIN, «Second rapport sur l'évêché. Découvertes faites lors de sa démolition», *MDG*, I, 1841, p. 219).
- ⁶⁴ Fin. A 22/280, 6 décembre 1783.
- ⁶⁵ ADL, B 528, «Etat de reconnaissance d'œuvres exécutées en économie...» selon devis du 25 juillet 1805. Girod 160-67, 2 décembre 1811. Sous l'occupation française, la prison renfermait en moyenne 65 à 70 détenus (EDOUARD CHAPUISAT, *La municipalité de Genève pendant la domination française*, Genève-Paris, 1910, p. CIX).
- ⁶⁶ Archives du département du Léman, B 528 (445bis); *ibid.*, B 64 (82).
- ⁶⁷ Archives hospitalières, Ab 3/294 (8 novembre 1814), 425 (27 mai 1816) et 427 (10 juin 1816). WALTER ZURBUCHEN, «Plans de l'ancien évêché de Genève», *Genava*, n.s., XVI, 1968, pp. 221-226. WALTER ZURBUCHEN, *Prisons de Genève*, Genève, 1977, pp. 107-108, 111 et 112.
- ⁶⁸ Rigaud 23-1; la rénovation de la prison de l'évêché devait prévoir le logement d'environ cent prisonniers.
- ⁶⁹ ETIENNE DUMONT, *Observations sur les prisons de Genève, Observations sur la convenance d'avoir deux établissements distincts pour diverses classes de prisonniers*, Genève, s.d. [1821].
- ⁷⁰ *MAH GE* IV, en préparation.
- ⁷¹ Travaux A 13/191 (annexe 51), 204 et 225; *ibid.*, A 16/82 (annexe 8), 91 et 96.
- ⁷² *Ibid.*, A 17/12; *ibid.*, A 18/133; *ibid.*, A 19/158 (annexe 133bis), 184, 224 (annexe 181bis) et 225.
- ⁷³ Rigaud 98-31/4; il s'agit probablement de la tour sud.
- ⁷⁴ La vente de cette annexe (dite «chambre des catholiques») est indiquée sur un plan du magasin à bois de l'Hôpital général (Archives hospitalières Ee 19.4).
- ⁷⁵ Rigaud 74-40.
- ⁷⁶ *Ibid.*, 85-4, 28 décembre 1836.
- ⁷⁷ LOUIS-ANDRÉ GOSSE, *Examen médical et philosophique du système pénitentiaire*, Genève, 1837, pp. 267-272 et 276-277. WALTER ZURBUCHEN, «Plans de l'ancien évêché de Genève», *Genava*, n.s., XVI, 1968, p. 229. WALTER ZURBUCHEN, *Prisons de Genève*, Genève, 1977, pp. 135-136.
- ⁷⁸ Rigaud 98-32.
- ⁷⁹ *Ibid.*, 98-29, 27 décembre 1839; *ibid.*, 98-31, 9 avril 1840; *ibid.*, 98-30, 1^{er} mai 1840. LOUIS-ANDRÉ GOSSE, *Examen du projet de loi sur les prisons et du plan de la nouvelle maison de détention de Genève*, Genève, 1840. L'acquisition du terrain contigu à l'est de l'évêché suscita des querelles au sujet de la propriété de la parcelle contestée par l'Etat (Archives hospitalières, Ab 6/335, 339, 340, 341, 345, 348-349, 352, 354-356, 356-357, 371-372, 374, 375-378, 397-398, 400, 402, 403, 411, 415 et 418).
- ⁸⁰ Archives hospitalières, Ab 6/420; *ibid.*, Travaux A 28/433, annexe 535.
- ⁸¹ AVG, SHAG.G.2-1/14, 42, 61, 65, 66, 91-92, 96, 98-99, 102, 105, 106, 108, 109v, 11 et 12-13; voir ci-dessous notes 150 et 155. PAUL LULLIN, «Premier rapport sur l'évêché», *MDG*, I, 1841, pp. 1-14. PAUL LULLIN, «Second rapport sur l'évêché. Découvertes faites lors de sa démolition», *MDG*, I, 1841, pp. 204-222. Il est à noter que Paul Lullin était depuis 1838 membre-adjoint de la Direction de l'Hôpital général et participa aux tractations pour l'achat du terrain contigu à l'évêché (Archives hospitalières, Ab 6/299 et suivantes).

- ⁸² TD, Cf 113, 1307. Chronique archéologique 1950, *Genava*, XXIX, 1951, pp. 37-39.
- ⁸³ En 1405-1406, l'évêque était redevable de 30 sous pour l'achat d'une maison dite : *juxta domum domini episcopi retro ecclesiam* (TD, Cd 1/non numéroté); en 1425-1426, le prélat était encore débiteur de cette même somme : *pro domo sua episcopali retro ecclesiam Gebenn.* (*ibid.*, Cd 5/non numéroté).
- ⁸⁴ *Ibid.*, Ca 33/534-534v; *ibid.*, Ca 38/280v-281v et 187v-188; *ibid.*, Ca 40/434v-435v et 446v-447v. Chronique archéologique 1956-1957, *Genava*, n.s., VI, 1958, pp. 231-232.
- ⁸⁵ Archives A 2-1/9v, 1312. Pour la localisation des maisons du matriculaire et de l'official, voir *MAH GE III*, notes 90-91, p. 344.
- ⁸⁶ Chronique archéologique 1950, *Genava*, XXIX, 1951, pp. 40-41.
- ⁸⁷ Le « Passage du Muret » fut englobé dans l'abri anti-aérien de la Madeleine et son entrée sur la rue de la Fontaine murée en 1938 (Chronique archéologique 1938, *Genava*, XVII, 1939, pp. 58-60; Chronique archéologique 1950, *Genava*, XXIX, 1951, p. 46).
- ⁸⁸ Fin. A 9/304.
- ⁸⁹ Travaux, B 2, 11.3.
- ⁹⁰ *MDG*, I, 1841, pl. hors texte.
- ⁹¹ Fin. A 9/318.
- ⁹² Voir par exemple P.H. 5461bis.
- ⁹³ PAUL LULLIN, « Second rapport sur l'évêché. Découvertes faites lors de sa démolition », *MDG*, I, 1841, pp. 220-221.
- ⁹⁴ CHARLES BONNET, PHILIPPE BROILLET, JACQUES BUJARD et JEAN TERRIER, « Le canton de Genève », dans *Stadt- und Landmauerne, 2. Stadtmauern in der Schweiz, Kataloge, Darstellungen*, Zürich, 1996, pp. 129-130. Pour la question de la datation de ce type de maçonnerie, voir *MAH GE III*, pp. 96, 97, 98, 102, 159 et 162.
- ⁹⁵ Chronique archéologique 1938, *Genava*, XVII, 1939, pp. 58-62; Chronique archéologique 1939, *Genava*, XVIII, 1940, pp. 35-46.
- ⁹⁶ Chronique archéologique 1939, *Genava*, XVIII, 1940, p. 42 et fig. 8, p. 41.
- ⁹⁷ LOUIS BLONDEL, « De la citadelle gauloise au forum romain », *Genava*, XIX, 1941, p. 111. Chronique archéologique 1943, *Genava*, XXII, 1944, p. 28. Le plan de Louis Viollier, auquel se réfère Blondel, n'a pu être retrouvé dans les collections du Centre d'iconographie genevoise.
- ⁹⁸ DANIEL DE RAEMY, *Châteaux, donjons et grandes tours dans les Etats de Savoie (1230-1330). Un modèle : le château d'Yverdon*, *Cahiers d'archéologie romande*, 98, vol. 1, 2004, pp. 149-151.
- ⁹⁹ YVES ESQUIEU et HENRI PRADALIER, « Les palais épiscopaux dans la France méridionale », dans ANNIE RENOUX (dir.), *Palais royaux et princiers au Moyen Age, Actes du colloque international tenu au Mans les 6-7 et 8 octobre 1994*, Le Mans, 1996, pp. 77-89.
- ¹⁰⁰ Ce bâtiment, mesurant 28,50 m de longueur pour 14 m de largeur, fut pourvu à la fin du XI^e siècle d'une chapelle annexe comprenant trois niveaux (*MAH VD I*, pp. 322 et 328; CATHERINE KULLING, *L'ancien évêché de Lausanne, Guides des monuments suisses*, série 49, 487, Berne, 1991, pp. 2-3 et 16).
- ¹⁰¹ Cette maison fortifiée consistait essentiellement en un logis atteignant 16 m de longueur pour 11 m de largeur et s'élevant sur deux niveaux seulement (MATTHIEU DE LA CORBIÈRE, MARTINE PIGUET et CATHERINE SANTSCHI, *Terres et châteaux des évêques de Genève, Les mandements de Jussy, Peney et Thiez des origines au début du XVII^e siècle*, *MDAS*, 105, 2001, pp. 95 et 105-107).
- ¹⁰² Voir ci-dessus note 14.
- ¹⁰³ A une dizaine de mètres au sud de l'évêché, Louis Blondel découvrit en 1956-1957 les fondations d'une petite tour, mesurant 2 à 2,50 m de largeur et plus de 3,50 m de longueur, et un tronçon de l'enceinte du quartier canonial situé à environ 8 et 17 m à l'est du mur de fortification du Bas-Empire (Chronique archéologique 1956-1957, *Genava*, n.s., VI, 1958, pp. 232-234).
- ¹⁰⁴ LOUIS BINZ, JEAN EMERY et CATHERINE SANTSCHI, *Le diocèse de Genève, l'archidiocèse de Vienne en Dauphiné, Helvetia Sacra, Archidiocèses et diocèses III*, section I, vol. 3, Berne, 1980, pp. 187 et 191. Voir ci-dessus note 85.
- ¹⁰⁵ RC 123/86v.
- ¹⁰⁶ ADHS, 2 J 64, 1343. *MDG*, XVIII, doc. 106, pp. 172-174, 1343 et doc. 107, pp. 174-178, 1343.
- ¹⁰⁷ P.H. 268; *MDG*, XVIII, doc. 148, A, p. 242, 1355. Not. lat., Jean Fusier, vol. 2/2-3v, 1391.
- ¹⁰⁸ Des chevaux furent volés à l'évêque lors de l'attaque de 1355. L'étable est explicitement attestée à partir de 1423 (TD, Ce 1/173).
- ¹⁰⁹ P.H. 336, 1389.
- ¹¹⁰ *Ibid.*, 359, 1400.
- ¹¹¹ Voir ci-dessus note 83.
- ¹¹² Voir ci-dessus note 120.
- ¹¹³ La Chambre des comptes avait abandonné la « grande tour » avant 1446 (AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 14, mazzo 1, titolo 3 (1446-1447)/27).
- ¹¹⁴ TD, Ce 1/172-173v (1423) et 286-287 (1426).
- ¹¹⁵ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 14, mazzo 1, titolo 4 (1447-1448)/41-42.
- ¹¹⁶ Il est probable que Félix V « signa » son œuvre en faisant sculpter ses armoiries sur la façade occidentale du corps de logis secondaire; cette pierre, apparemment mutilée, fut remarquée en 1840 (PAUL LULLIN, « Second rapport sur l'évêché. Découvertes faites lors de sa démolition », *MDG*, I, 1841, p. 211).
- ¹¹⁷ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 14, mazzo 1, titolo 1 (1444-1445)/4v-25v; *ibid.*, titolo 2 (1445-1446)/14v et 21v-22; AST, Sezioni riunite, Conti dei ricevitori e tesoriери generali di Savoia, inventario 16, registro 92 (1444-1445)/273v et 274v-276 et 277v; ACV, C III a/54, 3 et 15 mai 1445.
- ¹¹⁸ Voir ci-dessus notes 58, 61 et 81.
- ¹¹⁹ *MAH GE II*, pp. 20 et 104-106.
- ¹²⁰ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 14, mazzo 1, titolo 3 (1446-1447)/26v-27; *ibid.*, titolo 4 (1447-1448)/41-42.
- ¹²¹ JEAN GUILLAUME, « La galerie dans le château français : place et fonction », *Revue de l'art*, 102, 1993, pp. 32-42.
- ¹²² Ces dimensions ont été constatées lors de l'examen de la structure en 1728 (Fin. A 14/56; *ibid.* J 1). En 1749, Jean-Michel Billon estimait l'épaisseur du mur, au bas, de moins de 1,40 m (4 pieds) seulement! (Archives hospitalières, Aa 101/496).
- ¹²³ Voir ci-dessus note 58.
- ¹²⁴ MARCEL GRANDJEAN, « Le château de Vufflens grand monument d'art », dans *Le château de Vufflens*, *BHV*, 110, 1996, pp. 247-259 et 281-293.
- ¹²⁵ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 14, mazzo 2, titolo 1 (1453-1454)/70-70v.
- ¹²⁶ *Ibid.*, mazzo 4, titolo 1 (1498-1499)/non numérotés et pièces annexes.
- ¹²⁷ *Ibid.*, mazzo 5, titolo 4 (1502-1503)/non numéroté.
- ¹²⁸ TD, Ae 6/251.
- ¹²⁹ AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 14, mazzo 4, titolo 1 (1498-1499)/non numérotés et pièces annexes. Pour la profondeur du puits, voir Fin. P 27, liasse 1640-1649, 1643.
- ¹³⁰ P.H. 444; TD, Ce 1/172v.
- ¹³¹ *MAH VD I*, pp. 328-330. CATHERINE KULLING, *L'ancien évêché de Lausanne, Guides des monuments suisses*, série

- 49, 487, Berne, 1991, pp. 16-19. INGE HACKER-SÜCK, «La Sainte-Chapelle de Paris et les chapelles palatines du Moyen Âge en France», *Cahiers archéologiques*, XIII, 1962, pp. 217-257. DANIEL DE RAEMY (dir.), *Chillon, La Chapelle, Cahiers d'archéologie romande*, 79, 1999, pp. 170-175.
- 132 MAH, Inv. Epigr. 119; PAUL LULLIN, «Second rapport sur l'évêché. Découvertes faites lors de sa démolition», *MDG*, I, 1841, p. 215; AVG, SHAG.G.2-1/98-99.
- 133 CLAUDE LAPAIRE, «La ville en 1387», dans *Les libertés et franchises de Genève, 1387-1987, Libertés, franchises, immunités, us et coutumes de la ville de Genève*, Genève, 1987, p. 16.
- 134 Voir ci-dessus note 130.
- 135 P.H. 444. LOUIS BLONDEL, «Le temple de l'Auditoire, ancienne église de Notre-Dame-la-Neuve», *Genava*, n.s., V, 1957, p. 99.
- 136 AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 14, mazzo 1, titolo 1 (1444-1445)/9, 10v, 13v, 14v-15, 15v, 16v et *passim*; AST, Sezioni riunite, Conti dei ricevitori e tesoreri generali di Savoia, inventario 16, registro 92 (1444-1445)/273v, 274v, 276 et 277v.
- 137 JACOB SPON, *Histoire de Genève*, II, Genève, 1730, XXVI, pp. 68-79, 1487.
- 138 PAUL LULLIN, «Second rapport sur l'évêché. Découvertes faites lors de sa démolition», *MDG*, I, 1841, pp. 216-217. DEONNA 1929, 665, pp. 313-315. LOUIS BLONDEL, «Le temple de l'Auditoire, ancienne église de Notre-Dame-la-Neuve», *Genava*, n.s., V, 1957, pp. 120-121. MARCEL GRANDJEAN, «Les architectes "genevois" hors des frontières suisses à la fin de l'époque gothique», *NMAH*, 43, 1, 1992, p. 108 (note 81). L'hypothèse de Waldemar Deonna semble confortée par la découverte, en 1840, de trois fragments d'une dalle funéraire, portant la date de 1427, remployés dans le «grand escalier» de la prison (MAH, Inv. Epigr. 34; PAUL LULLIN, «Second rapport sur l'évêché. Découvertes faites lors de sa démolition», *MDG*, I, 1841, pp. 215-216; DEONNA 1929, 442, pp. 194-195).
- 139 AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 14, mazzo 1, titolo 1 (1444-1445)/2 et 16v; *ibid.*, titolo 2 (1445-1446)/14v. Pour Jean de Vitry, voir PHILIPPE BROILLET et NICOLAS SCHÄTTI, «A propos du sculpteur Jean de Vitry à Genève», dans CLAUDE LAPAIRE et SYLVIE ABALLÉA (dir.), *Stalles de la Savoie médiévale*, Genève, 1991, pp. 23-27. Le peintre Jean Sapientis fut de même payé pour la réalisation de six chaises (*escabellæ*) (AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 14, mazzo 1, titolo 1 (1444-1445)/8).
- 140 AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 14, mazzo 1, titolo 6 (1449-1450)/26v.
- 141 *Ibid.*, titolo 1 (1444-1445)/22.
- 142 «Item pour adouber l'autel de la chappelle [...] item pour la peyne de adouber le viel autel...» (AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 14, mazzo 4, titolo 2 (1499-1500)/22).
- 143 AEG, Titres et Droits, Ae 6 (1518-1519)/92-93; «Item, pour les tableaux de la croce de la chappelle et pour le pont du peinctre, pour deux journées – IIII gros» (*ibid.*/92v).
- 144 La chapelle fut aménagée en cachot après la Réforme (RC 81/121v, 1586; RC 104/65-65v, 1607). La pièce voûtée de la chapelle est clairement identifiée sur le plan de Jean-Michel Billon dressé en 1764 (Travaux, B 2, 11.2). Une chapelle pour les catholiques était aménagée au XIX^e siècle dans la tour sud (PAUL LULLIN, «Premier rapport sur l'évêché», *MDG*, I, 1841, p. 5).
- 145 PAUL LULLIN, «Premier rapport sur l'évêché», *MDG*, I, 1841, p. 4.
- 146 TD, Ce 1/172-173v (1423) et 286-287 (1426); P.H. 444, 1423; TD, Bf 9, 1425.
- 147 AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 14, mazzi 1-8. AEG, P.H. 545; *Les sources du droit*, I, doc. 179, p. 346. AST, Sezioni riunite, Conti dei ricevitori e tesoreri generali di Savoia, inventario 16, registro 92 (1444-1445)/273v et 274v-276. TD, Ae 6 (1518-1520)/83v-84, 92-93 et 236.
- 148 Ce niveau fut confondu avec celui du rez-de-chaussée en 1764 (Travaux, B 2, 11.3). Voir également les observations réalisées à la fin du XVIII^e siècle (BGE, Ms. fr. 792/44(300)).
- 149 PAUL LULLIN, «Premier rapport sur l'évêché», *MDG*, I, 1841, pp. 7-8 et 9-10.
- 150 BGE, Ms. fr. 792/36-37(307-308), 40(304) et 41-42(303-302). On découvrit également dans l'ancien palais épiscopal une crose d'évêque déposée à la Bibliothèque en 1588, mais disparue des collections avant 1730 (DANIELLE BUYSENS, «Le premier musée de Genève», dans *La Bibliothèque étant un ornement public...*, Chêne-Bourg, 2002, p. 92), ainsi que la matrice d'un sceau du chapitre cathédral (WALDEMAR DEONNA, *Les arts à Genève, Des origines à la fin du XVIII^e siècle*, Genève, 1942, p. 233).
- 151 Fin. A 9/303. Apocalypse 7.1.
- 152 BGE, Ms. fr. 792/37(307); ce vitrail fut déposé à la Bibliothèque et semble aujourd'hui égaré.
- 153 PAUL LULLIN, «Second rapport sur l'évêché. Découvertes faites lors de sa démolition», *MDG*, I, 1841, p. 210. JEAN-JACQUES RIGAUD, «Recueil de renseignements relatifs à la culture des beaux-arts à Genève», *MDG*, IV, 1845, p. 59.
- 154 Fin. M 27/64v (1572), 142v (1531) et 145 (1566); *ibid.*, O 2/9v, 78v et 81.
- 155 PAUL LULLIN, «Premier rapport sur l'évêché», *MDG*, I, 1841, p. 9. PAUL LULLIN, «Second rapport sur l'évêché. Découvertes faites lors de sa démolition», *MDG*, I, 1841, pp. 210-211.
- 156 JEAN-JACQUES RIGAUD, «Recueil de renseignements relatifs à la culture des beaux-arts à Genève», *MDG*, IV, 1845, p. 59.
- 157 PAUL LULLIN, «Second rapport sur l'évêché. Découvertes faites lors de sa démolition», *MDG*, I, 1841, pp. 205-206. DEONNA 1929, 737, p. 343.
- 158 Voir ci-dessus note 40.
- 159 BGE, Ms. fr. 792/40(304); PAUL LULLIN, «Premier rapport sur l'évêché», *MDG*, I, 1841, p. 10.
- 160 Fin. A 9/302.
- 161 WALTER ZURBUCHEN, *Prisons de Genève*, Genève, 1977, p. 47.
- 162 Voir ci-dessus note 51. La «chambre de la question» fut désaffectée avant 1764.
- 163 Fin. W 1ter, 11 juillet 1624.
- 164 PAUL LULLIN, «Premier rapport sur l'évêché», *MDG*, I, 1841, p. 11; cette pièce disposait encore à la fin du XVIII^e siècle de bancs en bois peints (BGE, Ms. fr. 792/40(304)).
- 165 Actes privés, Ventes, I, 1240-1318; *MDG*, XIV, doc. 57, pp. 43-44. ELIE BERGER, *Les registres d'Innocent IV*, coll. *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, 2^e série, II, Paris, 1887, 4410, p. 57; LOUIS BLONDEL, «L'architecture militaire au temps de Pierre II de Savoie, Les donjons circulaires», *Genava*, XIII, 1935, p. 289.
- 166 TD, Af 2; Archives A2-1/170v; EDOUARD MALLET, «Du pouvoir que la Maison de Savoie a exercé dans Genève», *MDG*, VII, 1849, XLV, pp. 339-340. Ces actes figurent en *vidimus* dans TD, Af 61. CONRAD EUBEL, *Hierarchia catholica medii aevi*, I, 2^e éd., Patavii, 1960, p. 117.
- 167 AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 1, mazzo 3, titolo 1/46v-47(77v-78), 1295.
- 168 P.H. 164; TD, Af 12; AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 1, mazzo 3, titolo 1/30-31(61-62) et 36-37(67-68); *MDG*, XIV, doc. 304, pp. 331-334. L'official résidait également, en 1309, à côté de la maison de Longemalle (ADHS, SA 83.36).
- 169 ADHS, SA 83.36, 1309.
- 170 JACOB SPON, *Histoire de Genève*, II, Genève, 1730, Preuves, doc. XXVI, pp. 74-75; EDOUARD MALLET, «Du pouvoir que la Maison de Savoie a exercé dans Genève, Seconde période», *MDG*, VIII, 1852, pp. 193-194.